Nations Unies

S/PV.7705



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7705e séance

Lundi 6 juin 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union européenne

16-15999 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union européenne

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. Mme Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à Mme Mogherini.

Mme Mogherini : Premièrement, je voudrais remercier la présidence française du Conseil pour avoir organisé ce débat. C'est la deuxième fois qu'il intervient sous présidence française et ce n'est peut-être pas une coïncidence, au regard en particulier de la capacité de la France de construire des convergences globales, ce qui a notamment permis le succès de la Conférence sur le climat à Paris en décembre. Je pense que c'est une excellente occasion d'avoir un échange au sujet d'une coopération qui est véritablement stratégique pour l'Union européenne et pour l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais aussi commencer en exprimant mes meilleurs vœux à nos collègues et amis musulmans pour le ramadan, qui commence aujourd'hui.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

La dernière fois que nous avons eu un échange de vues sur la coopération entre l'Union européenne et l'ONU, il y a un an (voir S/PV.7439), je venais de prendre mes fonctions de Haute Représentante de l'Union et c'était la première fois que je prenais la parole devant le Conseil de sécurité. Depuis lors, je suis venue dans cette salle pour débattre des migrations et de notre lutte contre le terrorisme. Il m'est impossible de compter tous les échanges et toutes les rencontres que j'ai eus et l'action commune que j'ai menée avec des organismes des Nations Unies dans le monde entier, de même qu'avec bon nombre des participants à la présente séance dans diverses enceintes multilatérales.

Je crois que c'est la seule manière qui nous permette – en tant qu'Européens et membres responsables de la communauté internationale – de faire face à cette période difficile dans l'histoire du monde. Le Moyen-Orient tout entier est dans la tourmente; de nombreuses forces tentent de modifier l'équilibre régional des pouvoirs et de nombreuses personnes demandent qu'il soit mis fin à leurs souffrances. Les inégalités augmentent dans de nombreuses régions du globe. Les changements climatiques mettent à mal l'économie et la sécurité dans de nombreuses régions du monde. Un nombre sans précédent de personnes ont quitté leurs foyers. Des dizaines de millions fuient la guerre, à la recherche de possibilités de survie ou d'une vie meilleure. L'on dit souvent que l'Europe est confrontée à une crise des réfugiés. N'oublions jamais que c'est d'abord et avant tout une crise pour les hommes, les femmes et les enfants qui fuient leurs foyers qu'elle touche de plein fouet. Et qu'elle concerne le monde entier, pas uniquement l'Europe.

Mais il est vrai que notre continent même se heurte à un grand nombre de difficultés. Nos villes ont été frappées par des attaques terroristes, comme tant d'autres régions du monde, en Afrique, en Asie et en Amérique. La haine et la violence sont en hausse au sein de nos propres sociétés. Outre les inégalités et l'insécurité, la xénophobie, l'islamophobie et l'antisémitisme s'intensifient eux aussi. En de pareils moments, nous avons besoin les uns des autres. Nous avons besoin que toutes les nations s'unissent et parlent d'une seule voix. Nous avons besoin des Nations Unies, parce que ce n'est qu'ensemble que nous pourrons définir la voie à suivre pour des lendemains meilleurs.

Il y a un an, j'ai déclaré au Conseil de sécurité que l'Union européenne avait foi dans le multilatéralisme et dans l'ONU. Aujourd'hui, je peux ajouter que le multilatéralisme sera l'un des principes clefs et l'une des priorités essentielles de notre nouvelle stratégie globale de politique étrangère et de sécurité, que je présenterai dans les semaines à venir. Mais ce qui importe réellement pour nous tous, c'est de mettre chaque jour en pratique cet attachement au multilatéralisme.

Cela a également été rendu possible grâce au rôle de premier plan qu'a joué l'ONU, à commencer par le Secrétaire général et tous les hauts responsables des Nations Unies. Notre coopération a été vraiment excellente au cours des mois et années écoulés et a été

déterminante dans de très nombreux endroits dans le monde.

L'Union européenne a placé le multilatéralisme au cœur de son action extérieure commune. Nous avons appris à nos dépens que l'unilatéralisme ne paie pas. Ce n'est pas le moment de jouer au gendarme du monde. Ce n'est pas le moment de faire cavalier seul. Si nous voulons enfin mettre un terme aux nombreuses crises auxquelles nous sommes confrontés – et surtout, si nous voulons prévenir de nouvelles crises avant qu'elles n'éclatent –, notre seul espoir est d'œuvrer telles des nations véritablement unies. Plus la tâche sera dure, plus notre coopération devra être robuste.

Dans quelques instants, j'évoquerai la Syrie, la Libye et d'autres crises qui figurent en permanence en tête de nos priorités, et qui font constamment les gros titres des journaux. Mais je voudrais commencer par un conflit bien plus ancien, qui entrera bientôt dans sa quatre-vingtième année. N'attendons pas la prochaine guerre ouverte entre Israéliens et Palestiniens. C'est effectivement ce qui se passera s'ils ne relancent pas dès à présent des négociations constructives. Ce n'est pas parce que les conflits et les crises prolifèrent dans la région qu'il faut oublier le sort des Israéliens et des Palestiniens. Au contraire, les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité au Moyen-Orient doivent tous nous inciter à insuffler un nouvel élan à nos efforts pour mettre fin à ce conflit. Cela va en tout premier lieu dans le sens des intérêts de tous les Israéliens et de tous les Palestiniens et, au vu des événements que connaît le reste de la région, c'est encore plus urgent que jamais.

Une nouvelle escalade de la violence, en particulier autour des lieux saints de Jérusalem, serait lourde de conséquences pour toute la région. En revanche, un règlement pacifique du conflit, dans le cadre duquel les deux parties feraient montre d'un leadership déterminé, pourrait donner lieu à une coopération régionale véritable. Les Israéliens en bénéficieraient, et les Palestiniens en bénéficieraient. Tout le Moyen-Orient, l'Europe et le monde entier – nous bénéficierions tous de la paix. Cela installerait un nouveau modèle de coopération au Moyen-Orient. La paix dans les lieux saints enverrait un puissant message au monde entier.

Voilà pourquoi j'ai fait du processus de paix au Moyen-Orient – s'il y a toujours lieu de parler de « processus de paix » – la priorité absolue de notre action, au moment même où la perspective de la solution des deux États semble hors de portée. La possibilité de voir vivre côte à côte un État d'Israël en sécurité et un État de Palestine viable s'estompe toujours un peu plus. Et la perspective d'une solution des deux États continuant de s'éloigner, la paix serait, elle aussi, hors de portée. Les tendances qui se dessinent actuellement ne pourraient pas être plus claires.

Premièrement, la violence et l'incitation à la haine ne font pas qu'infliger de terribles souffrances humaines; elles amplifient la méfiance entre les deux communautés. Deuxièmement, la politique de colonisation menée par Israël érode systématiquement les perspectives d'une solution à deux États viable. Elle soulève également des questions graves et légitimes quant aux véritables objectifs des autorités israéliennes. Troisièmement, l'absence d'unité entre les factions palestiniennes constitue toujours un obstacle de taille. Individuellement aussi bien que collectivement, ces grandes lignes pourraient empêcher définitivement la concrétisation de la solution des deux États. Nous risquerions alors l'anéantissement de tous les espoirs.

Les dirigeants israéliens et palestiniens ont une responsabilité vis-à-vis de leurs peuples, de leur région et du monde. Ils peuvent mettre fin aux politiques et à la rhétorique destructrices, inverser la tendance et, enfin, s'employer à réunir les conditions nécessaires pour des négociations constructives. L'avenir de la situation est entre les mains des deux peuples et de leurs dirigeants. À l'heure actuelle, nous savons tous que le processus de paix est inexistant, et la communauté internationale ne peut pas se contenter d'attendre passivement la prochaine guerre.

L'Europe reste convaincue que le monde entier a un rôle à jouer. L'an dernier, l'Union européenne a insisté pour revitaliser le Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous avons tenu plusieurs réunions au niveau des hauts responsables pour définir ensemble la marche à suivre. Ici même, à New York, nous avons invité l'Égypte, l'Arabie saoudite, la Jordanie et la Ligue des États arabes à rejoindre elles aussi les discussions. La coopération entre nos envoyés respectifs se poursuit depuis des mois, et je tiens donc à remercier l'ONU, les États-Unis et la Russie de tout le travail que nous avons accompli collectivement à ce jour.

Il y a quelques jours, à Paris, nous avons débattu de la manière dont la communauté internationale peut aider et accompagner ce travail. Comme le savent les membres du Conseil, le rapport du Quatuor sera publié très bientôt. Nous y décrirons en toute franchise les obstacles immédiats aux pourparlers directs et les politiques qui menacent la viabilité de la solution

des deux États. Nous y énoncerons également des recommandations claires sur la voie à suivre pour privilégier un objectif : restaurer la confiance entre les deux parties et réunir les conditions qui permettent la reprise des négociations constructives. Nous sommes convaincus que l’impasse actuelle n’est tenable pour personne. Il n’y a pas de statu quo, et nous en avons tous conscience. Si la situation ne s’améliore pas, elle va empirer. Et c’est quelque chose que personne – personne, et encore moins les Israéliens et les Palestiniens – ne peut se permettre.

Nous devons faire preuve de tout le réalisme possible en analysant les difficultés, risques et menaces que présentent la région et le monde d’aujourd’hui, mais nous devons également savoir reconnaître les signes d’espoir quand nous les voyons ou que nous réussissons à les faire apparaître. Il nous faut rappeler avec force qu’un changement – et lorsque je dis changement, je veux parler d’une amélioration – est possible si la communauté internationale est unie et concentrée.

En juillet 2015, le Conseil a entériné notre accord sur le programme nucléaire iranien. L’accord lui-même représentait l’immense réussite d’une diplomatie multilatérale et patiente. Six mois plus tard, l’accord était mis en œuvre, et nous continuons de surveiller l’application de toutes ses dispositions, en nous appuyant également sur la bonne coopération que nous entretenons avec l’Agence internationale de l’énergie atomique. En parallèle, l’Union européenne s’efforce de garantir que les bénéfices de l’accord parviennent jusqu’au peuple iranien et améliorent la coopération régionale. En effet, après la signature de l’accord, nous avions tous conscience qu’il nous fallait profiter de la dynamique positive.

En novembre, nous nous sommes de nouveau réunis à Vienne, où l’accord avait été signé, mais avec le Groupe international de soutien pour la Syrie récemment créé. Pour la première fois depuis le début de la guerre, tous les acteurs régionaux et internationaux étaient enfin réunis autour d’une même table.

Depuis lors, Staffan de Mistura accomplit un travail véritablement impressionnant, et de nombreux résultats ont été engrangés. Nous savons cependant tous que ce processus a atteint une étape décisive. Il est maintenant essentiel que l’aide humanitaire soit acheminée dans un plus grand nombre de zones. Cela est indispensable pour un nombre trop élevé de personnes qui ont besoin d’aide, ainsi que pour lancer de véritables négociations entre les parties syriennes à Genève. Nous savons à quel point l’ensemble de ce processus est fragile et continuera probablement de l’être. L’effusion de sang est énorme, et la réconciliation nationale ne sera pas du tout facile. Mais il n’y a pas d’autre moyen de mettre fin au carnage, de donner espoir aux Syriens et de vaincre Daech.

L’Europe joue son rôle : nous avons rouvert notre bureau humanitaire à Damas, nous sommes mobilisés sur le terrain en tant que premier donateur en faveur de la Syrie et du peuple syrien, et nous jouons notre rôle en encourageant et accompagnant le volet politique. Staffan de Mistura sait qu’il peut toujours compter sur notre appui total et actif. J’étais moi-même présente à Genève pour rencontrer les parties, à leur demande, lors du dernier cycle de pourparlers. Tous les acteurs internationaux doivent faire tout ce qu’ils peuvent pour faire respecter la cessation des hostilités, assurer la poursuite de l’acheminement de l’aide humanitaire, lancer les négociations et s’orienter enfin vers une transition politique en Syrie. Nos divisions, ici, dans cette salle, au sein de la communauté internationale, dans la région, ne profiteront qu’à Daech, et au chaos.

Ayant mentionné Daech, je voudrais également dire quelques mots au sujet de l’Iraq. La situation dans ce pays doit également être une de nos priorités, en tant qu’élément clef de la stabilisation dans l’ensemble de la région. Des progrès appréciables ont été faits dans la campagne militaire. La bataille de Fallouja se déroule en ce moment-même. Mais il y a aussi des inquiétudes : la libération de zones doit être suivie par une stabilisation rapide et le rétablissement des services. L’Union européenne joue son rôle sur place et continuera de contribuer à la satisfaction des besoins humanitaires et des besoins en matière de stabilisation.

La campagne contre Daech doit être encadrée par un règlement politique adéquat. Nous continuons d’appuyer les efforts faits à cet égard par le Premier Ministre, M. Al Abadi, et nous espérons que tous les acteurs politiques s’emploieront à trouver un règlement politique approprié tandis que nous, la communauté internationale, demeurons attachés à l’unité, à la souveraineté et à l’intégrité territoriale du pays.

L’unité de la communauté internationale et de la région est également essentielle pour la Libye. Je sais que certains n’avaient plus d’espoir que le Conseil de la présidence libyen soit un jour formé et arrive à Tripoli. C’est pourtant le cas, et cela n’aurait pas été possible sans l’unité du Conseil et l’excellent travail de Martin Kobler. Je sais qu’il présentera un exposé au Conseil dans

quelques heures et je mentionnerai donc uniquement le travail mené par l'Union européenne en Libye, en étroite coordination avec lui.

À Vienne, le mois dernier, nous avons tous réaffirmé notre appui au Gouvernement d'entente nationale. L'Union européenne a commencé à mobiliser une aide de 100 millions d'euros pour rendre possible un nouveau départ de la Libye et aider les Libyens à vivre leur vie dans la sécurité et la dignité, ce qu'ils méritent. Le mois dernier, le Gouvernement libyen a invité l'Union européenne à offrir une formation aux garde-côtes et à la marine. J'ai discuté des modalités avec le Premier Ministre Serraj vendredi dernier. Nous considérons qu'il est essentiel que tout ce que nous faisons soit planifié et mis en œuvre avec la pleine adhésion de la Libye et en fonction des priorités libyennes. La formation des garde-côtes et de la marine libyens permettra aux Libyens de sauver des vies en mer, de démanteler l'économie criminelle des passeurs, de contrôler efficacement les eaux territoriales du pays et de créer un environnement sûr pour les pêcheurs libyens.

J'ajouterai quelques mots sur la façon dont nous travaillons en Méditerranée. Le printemps dernier, quand nous avons décidé de lancer l'opération navale Sophia – EUNAVFOR MED – pour lutter contre les réseaux de passeurs, nous avons demandé au Conseil de sécurité d'adopter une résolution approuvant notre mission. Les membres du Conseil l'ont fait de manière remarquablement unie (voir résolution 2240 (2015)), et je les en remercie. Depuis, des dizaines de milliers de vies ont été sauvées, plus de 100 éléments actifs ont été saisis et de nombreux trafiquants ont été traduits en justice. Le 23 mai, nous avons décidé de proroger d'un an le mandat de l'opération.

Maintenant, une nouvelle fois, nous demandons au Conseil de sécurité d'adopter un projet de résolution en vue d'autoriser l'opération Sophia à faire respecter l'embargo sur les armes imposé par l'ONU en haute mer et au large des côtes libyennes. C'est la ligne de conduite choisie par l'Union européenne : une coordination constante avec l'ONU pour mieux servir nos intérêts collectifs, c'est-à-dire ceux de l'ensemble de la communauté internationale. C'est là que l'action internationale doit être examinée, décidée et autorisée. Je ne peux qu'espérer que le Conseil fera une fois de plus ce qu'il faut et nous aidera à rendre la Méditerranée plus sûre pour tout le monde, à commencer par nos amis libyens.

Un si grand nombre de crises faisant la une des journaux, le Yémen risque de ne pas se voir accorder l'attention qu'il mérite. Pourtant, il est tout aussi nécessaire et urgent de trouver un règlement politique et de faire face à la terrible situation humanitaire dans ce pays qu'ailleurs dans la région et le monde. Nous appuyons le travail réalisé par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Des progrès ont été faits dans le cadre des pourparlers de paix au Koweït et je tiens à remercier le Koweït d'avoir accueilli les pourparlers ces cinq dernières semaines. J'encourage également les parties et acteurs de la région à y participer avec sérieux et dans un esprit constructif.

Alors que nous examinons la situation en Syrie, en Libye et au Yémen et continuons d'axer notre attention sur le processus de paix au Moyen-Orient, nous ne pouvons pas oublier d'autres crises, y compris aux frontières orientales de l'Union européenne. La fin du conflit en Ukraine reste une priorité essentielle pour l'Union européenne. Les accords de Minsk doivent être appliqués dans leur intégralité par toutes les parties si nous voulons que la situation dans l'est de l'Ukraine s'apaise. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires fait un travail très important en établissant la cartographie de l'aide humanitaire et en l'organisant là-bas. Les rapports de l'ONU relatifs à la situation des droits de l'homme en Ukraine financés par l'Union européenne contribuent également de manière considérable à surveiller la situation.

L'Union européenne continuera de défendre l'intégrité territoriale de l'Ukraine et ne reconnaît pas l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol. Nous travaillons en coopération étroite avec Kiev pour aider l'Ukraine à réaliser les réformes dont le pays et sa population ont tant besoin. À cet égard, je tiens à signaler les importants amendements à la Constitution approuvés il y a quelques jours, qui renforceront l'efficacité et l'indépendance de l'appareil judiciaire. Ils sont vraiment importants car ils peuvent également créer une dynamique propice à l'adoption des amendements relatifs à la décentralisation et à d'autres réformes. Il s'agit d'un progrès important. Cela donne également une occasion importante de faire avancer le pays et de tenir compte des besoins de tous les citoyens ukrainiens.

Notre coopération avec l'ONU va bien au-delà de notre voisinage direct. Plus je voyage dans le monde – et je voyage beaucoup – plus je me rends compte qu'un grand nombre de nos partenaires considèrent déjà que l'Union européenne est un prestataire mondial de

sécurité. La Colombie peut sembler très éloignée à de nombreux Européens. Pourtant, nous suivons de très près les négociations qui pourraient mettre fin à un des conflits les plus anciens au monde. J’y étais il y a quelques jours pour signer des accords importants, et apporter ainsi notre appui concret au processus de paix, et en particulier aux efforts de déminage. J’ai confirmé au Président Santos Calderón notre disposition à participer encore plus à la mise en œuvre de l’accord dès qu’il aura été conclu. La coordination de nos activités avec celles de la mission d’observation des Nations Unies prévue sera déterminante.

S’agissant de l’autre partie du monde, en octobre prochain, nous accueillerons, à Bruxelles, une grande conférence internationale sur l’Afghanistan. Après tant d’années, un Afghanistan pacifique ne sera possible que si les puissances régionales et la communauté internationale sont unies et appuient le processus de paix et de réconciliation ainsi que le développement économique et social du pays. Sur ces dossiers et de nombreux autres, l’unité du Conseil de sécurité est un des atouts les plus puissants à notre disposition pour promouvoir la paix et la sécurité. Par exemple, une mobilisation accrue du Conseil concernant le suivi des conditions de sécurité au Burundi serait vivement appréciée, et une mission de police des Nations Unies pourrait prévenir d’autres menaces à la paix dans le pays. L’Union européenne est prête à coopérer avec l’ONU à cette fin.

Nos efforts communs peuvent faire fond sur tant d’expériences positives, telle la République centrafricaine, où l’Union européenne et l’ONU ont uni leurs forces pour rétablir le fonctionnement de base de la police et de la gendarmerie. Nos efforts ont contribué à la transition politique et à la mise en place de nouvelles autorités démocratiquement élues.

En République démocratique du Congo, l’Union européenne continue d’appuyer l’action de la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et des organismes des Nations Unies. L’incertitude politique actuelle risque de se transformer en véritable crise, avec des effets de contagion dans une région déjà fragile.

De fait, notre travail commun ne saurait être limité à la gestion de crises, même si cette période difficile exige de beaucoup le faire. L’Union européenne demeure toutefois convaincue que la meilleure façon de faire face à une crise c’est de la prévenir. L’ONU et l’Union européenne peuvent faire beaucoup ensemble dans ce domaine.

Durant le débat sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, il était clair pour tout le monde que l’Europe et l’ONU avaient exactement la même approche en matière de sécurité et de développement. Lorsque nous investissons dans la croissance, nous investissons dans la sécurité.

Notre coopération a commencé à porter ses fruits. L’Accord de Paris sur le climat et les objectifs de développement durable nous offrent la possibilité d’invalider une conception étroite et à court terme de la sécurité. Je suis convaincue que chacun est au fait des efforts déployés par l’Union européenne pour que ces accords deviennent réalité, pour que cette philosophie basée sur une approche globale à long terme soit partagée. Nous déployons maintenant des efforts acharnés pour garantir la pleine mise en œuvre des accords conclus l’année dernière.

L’approche globale à long terme est devenue un élément à part entière de notre gestion de la crise migratoire et des réfugiés actuelle. J’ai déjà mentionné l’opération Sophia et l’excellent travail qu’elle accomplit en collaboration avec Frontex, les navires italiens et nos partenaires, notamment l’OTAN, pour sauver des vies et pourchasser les trafiquants d’êtres humains. Il y a cependant beaucoup plus à faire.

Nous devons empêcher que ces vies soient mises en danger – que ce soit en mer, où nous voyons les victimes, ou dans le désert, où des milliers de personnes meurent loin de nos yeux et de nos écrans de télévision. Nous partageons une responsabilité commune. C’est la raison pour laquelle je serai à Strasbourg demain pour présenter, en collaboration avec mes collègues de la Commission européenne, le plan pour un nouveau partenariat en matière de migrations avec nos amis de la région et d’Afrique. Les migrations et les déplacements constituent une des plus graves menaces de notre époque. Notre humanité se mesurera à l’aune de notre réponse.

Il existe certains facteurs clefs que l’Europe ne peut ignorer et qui joueront un rôle central dans nos nouveaux partenariats. Nous oublions trop souvent que des pays tels que l’Éthiopie ou le Kenya, sans parler du Liban ou de la Jordanie, accueillent énormément de réfugiés. L’hospitalité n’est jamais tâche facile; nous en faisons l’expérience au quotidien. La fermeture du camp de Dadaab, au Kenya, pourrait avoir des conséquences humanitaires dramatiques; l’Union européenne suit la

question de très près, au même titre que l'ONU et tous les organismes compétents. C'est pour ces raisons que nous continuerons de renforcer nos fonds d'affectation, qui fournissent déjà des soins de santé et des vivres aux personnes dans le besoin et qui créent des emplois pour les réfugiés et – je tiens à le souligner, car j'estime qu'il est extrêmement important de rendre l'hospitalité durable – pour les communautés d'accueil.

Cependant, nous savons également que les seuls fonds publics ne seront jamais suffisants. C'est pourquoi un élément clef de nos partenariats en matière de migration consistera à convaincre des investisseurs privés d'investir dans des projets essentiels. L'Afrique en particulier a un énorme potentiel de croissance, et nous devons nous employer à associer le secteur privé.

Nous devons également créer des possibilités : le meilleur moyen de démanteler le commerce illégal est de trouver des moyens légaux de gérer la mobilité humaine. L'Europe doit jouer son rôle, mais elle compte également sur ses partenaires – l'ONU et le Conseil de sécurité en particulier – pour faire de même et partager les responsabilités. J'attends avec intérêt le sommet de septembre, durant lequel les migrations seront reconnues pour ce qu'elles sont : un phénomène mondial qui nous concerne tous et exige une réaction mondiale.

Des partenariats solides sont les fondements de la politique étrangère de l'Union européenne. Tous les problèmes actuels ne connaissent pas de frontières ni de souverainetés nationales. Aucun d'entre nous ne peut à lui seul porter le poids du monde sur ses épaules. Nous avons néanmoins tous un rôle à jouer, en collaboration avec les autres acteurs et au sein d'un cadre multilatéral, dans un esprit de partenariat et d'amitié. Ainsi, l'Union européenne s'emploiera progressivement à renforcer ses liens anciens et à en créer de nouveaux. Ceci s'applique à nos relations bilatérales, mais encore plus aux niveaux régional et mondial. Un réseau d'alliances régionales peut véritablement contribuer à la paix et à la sécurité mondiales.

C'est pourquoi nous investissons dans les organisations et réseaux régionaux. Par exemple, comme le sait le Conseil, nous appuyons les efforts de paix sous conduite africaine par l'intermédiaire de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique depuis le début, avec des contributions s'élevant à plus d'1,6 milliard d'euros au cours des 10 dernières années. Il est maintenant temps de veiller à ce que les capacités africaines soient mobilisées de manière plus durable et efficace. Il est avant tout dans l'intérêt de l'Afrique que l'on renforce le continent et ses structures régionales pour lutter contre les nombreux problèmes auxquels elle est confrontée.

Notre coopération avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ne peut qu'être renforcée. Dans certaines parties du monde, nous devons renforcer les organisations existantes. Dans d'autres cas, nous avons besoin de formats nouveaux et créatifs. Notre expérience récente concernant la Libye et la Syrie montre l'efficacité des formats ad hoc dans le contexte d'une coordination étroite avec les envoyés des Nations Unies.

En dépit de tous les revers, de tous les arrêts et de tous les départs, le multilatéralisme a montré sa force. Les formats peuvent évoluer et les institutions doivent être réformées. Toutefois, dans notre monde en proie aux conflits, où le pouvoir est épars et dispersé, la paix et la sécurité mondiales ne sont possibles que si nos pays et nos régions s'unissent et déploient des efforts unis. L'Union européenne reviendra toujours vers l'ONU, vers le cœur du système multilatéral international, vers l'idée farouchement défendue d'un ordre mondial coopératif.

Le Président : Je remercie chaleureusement Mme Mogherini pour sa présence, son engagement et son exposé. Comme elle l'a aimablement souligné, pour la deuxième fois consécutive, elle rencontre le Conseil de sécurité sous présidence française (voir S/PV.7402). Nous ne pouvons que nous en réjouir et peut-être poursuivre cette tradition.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons en premier lieu à saluer la participation à la présente séance de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique et sécurité, Mme Federica Mogherini. Dans la déclaration qu'elle a prononcée à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'ONU, elle a souligné que nul ne pouvait porter seul le poids du monde sur ses épaules; elle a aujourd'hui expliqué cette idée. Nous approuvons fermement cette vue et prenons acte de l'intention de l'Union européenne (UE) de renforcer le multilatéralisme sous l'égide de l'ONU.

La Russie n'a de cesse d'appeler au développement et à l'amélioration de la coopération entre l'ONU et les mécanismes régionaux et sous-régionaux sur la base de la Charte des Nations Unies, en particulier le

Chapitre VIII. C'est sur cette base, et conformément à la résolution 65/276 de l'Assemblée générale, de mai 2011, que l'interaction entre l'ONU et l'Union européenne doit se dérouler.

L'Union européenne est objectivement un acteur politique et économique important sur la scène internationale, et elle contribue au règlement de nombreux problèmes internationaux. C'est la raison pour laquelle, en dépit de la crise que connaissent actuellement les relations entre la Russie et l'Union européenne, nous continuons de coopérer avec l'UE dans de nombreux domaines, notamment dans le contexte de l'ONU. À cet égard, je citerai, entre autres, l'exemple de la lutte contre des menaces mondiales telles que le terrorisme, l'extrémisme religieux, la piraterie, le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée et les migrations illégales.

La Russie et l'UE coopèrent traditionnellement dans le cadre du Quatuor aux fins du règlement de la crise au Moyen-Orient. Nous saluons le rôle joué par l'Union européenne dans le règlement de la question du nucléaire iranien. La Fédération de Russie et ses diplomates ont également travaillé dur à la réalisation de cet objectif.

Nous espérons que les États membres de l'Union européenne participeront de manière constructive aux efforts internationaux en vue d'un règlement politique pour la Syrie sur la base de paramètres arrêtés en commun, qui doivent être appliqués pleinement et sans conditions préalables.

Le règlement du conflit dans ce pays marquerait une avancée importante en vue d'apaiser les tensions au Moyen-Orient, qui se répandent dans toutes les régions voisines, notamment l'Europe. Certains membres de l'UE participent aux activités du Groupe international de soutien pour la Syrie (GISS). Nous espérons que leur travail impartial et honnête enrichira nos efforts collectifs. Il nous semble important que l'UE reste ouverte au dialogue avec le Gouvernement syrien. Nous nous félicitons que Mme Mogherini ait rencontré le principal négociateur du Gouvernement syrien, M. Ja'afari, en marge du cycle de pourparlers qui s'est déroulé en mars à Genève. Ces contacts sont absolument nécessaires.

Dans le même temps, comme le montrent les délibérations qui se tiennent au Conseil de sécurité et ailleurs, les partenaires européens se permettent souvent de mettre en place des approches unilatérales destructrices, en manipulant des décisions du GISS et en optant pour la propagande au lieu d'effectuer un travail conjoint, patient et attentif. Il doit être clairement compris que les pressions sur Damas n'auront pas l'effet escompté. Sur qui faut-il faire pression sans faiblir? Sur ceux qui continuent de soutenir les terroristes, notamment le Front el-Nosra. Toutes les parties doivent faire preuve de souplesse durant les pourparlers.

Un obstacle majeur à cet égard sur le plan politique est la position du prétendu Haut Comité des négociations. Les représentants de la branche radicale du Comité ne se préoccupent pas de trouver un compromis; ils se concentrent et s'emploient exclusivement à renverser le Gouvernement. Cependant, Bruxelles est arrivée à la conclusion que ce sont justement ceux-là qui expriment l'avis de l'opposition syrienne, ce qui, pour dire le moins, est une exagération. Il est de la plus haute importance de garantir le caractère largement représentatif de l'opposition syrienne en y incluant les Kurdes du Parti de l'Union démocratique, ce à quoi s'oppose ouvertement la Turquie. Nous espérons que nos partenaires européens useront de leur influence pour régler ce problème et d'autres problèmes graves, qui sont liés à la politique égoïste et destructrice d'Ankara envers la Syrie. Il faut également prendre des mesures décisives pour obliger la Turquie à cesser de porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie, pour fermer les canaux de recrutement de combattants terroristes étrangers et pour enfin fermer la frontière entre la Syrie et la Turquie.

Nous notons l'effet néfaste des sanctions unilatérales imposées à Damas, notamment par l'Union européenne. C'est la population civile syrienne qui en souffre. Il s'agit d'un facteur réel qui limite considérablement l'accès des Syriens aux services de santé et aux médicaments et fait obstacle à une participation active de l'ONU aux projets d'infrastructure visant à permettre le retour à la vie normale dans les zones unifiées.

Nous suivons de près les mesures prises par nos partenaires européens pour parvenir à un règlement de la crise libyenne. Nous comprenons leur préoccupation concernant les questions de sécurité en Méditerranée. Nous nous félicitons des mesures qui ont été prises pour rétablir au plus vite l'unité de la Libye et les institutions de l'État sur la base de l'Accord politique libyen, qui a été signé à Skhirat (Maroc). Toutefois, il faut également comprendre qu'il n'y a pas d'autre solution qu'un règlement pacifique, dont la formule

ne peut être trouvée que par les Libyens eux-mêmes. Nous comptons que la composition du Gouvernement d'entente nationale sera confirmée le plus rapidement possible par la Chambre des députés, comme cela est prévu par l'Accord de Skhirat, et qu'il sera appuyé par les forces les plus influentes du pays pour que cet organe exécutif devienne fonctionnel.

Nous avons donc été surpris par la décision de l'Union européenne d'inclure dans sa liste de sanctions des acteurs clefs du processus politique libyen. Nous craignons que cette tentative de punir des personnalités politiques libyennes ne fasse qu'approfondir les divisions en Libye. Nous sommes également inquiets de la menace croissante du terrorisme en Libye, en particulier les retombées des activités de Daech dans d'autres États. Cependant, cette menace ne peut être utilisée comme un prétexte pour autoriser de nouvelles ingérences dans les affaires intérieures de la Libye. Il faut aider les Libyens, mais dans le cadre du droit international, l'un des principaux objectifs devant être de contribuer à l'unification des forces libyennes.

D'une manière plus générale, il faut insister sur la nécessité d'une coordination plus étroite entre les initiatives internationales et régionales concernant la Libye. En son temps, nous avons appuyé la décision du Conseil de sécurité autorisant l'opération Sophia de l'Union européenne en Méditerranée à prendre des mesures actives pour empêcher les flux de migrants illégaux. Nous apprécions le travail fait par la marine de guerre, qui a pu sauver bien des vies. Cependant, d'après les statistiques, depuis le début de 2016, le nombre de personnes qui se sont noyées en Méditerranée en tentant de gagner les côtes européennes est plus élevé que pour la même période de l'année dernière, ce qui montre que nous sommes encore très loin d'avoir réglé les causes profondes du problème.

Une question légitime demeure, à savoir à quel point est-il sage, dans cette situation, d'élargir le mandat de l'opération Sophia en y lui confiant une tâche complémentaire, mais non moins importante, de surveillance des flux d'armes illégales? La situation engendrée par l'arrivée massive de réfugiés en Europe depuis le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord est forcément une source de grande préoccupation, mais nous sommes d'accord avec le Haut-Commissaire pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, pour dire que les problèmes de migration qui se posent à l'Union européenne ne sont pas propres à l'UE. D'autres pays accueillent un nombre bien plus grand de migrants sans avoir les capacités dont dispose l'Union européenne. Nous notons que les accords récemment conclus sur le retour collectif des migrants de l'UE, sans garantie précise de protection de leurs droits conformément au droit international, suscitent l'inquiétude de plusieurs organisations internationales spécialisées, d'organisations non gouvernementales et de personnalités publiques.

Nous appelons nos collègues européens à adopter une approche plus responsable de leurs obligations internationales dans ce domaine. Nous pensons que même dans le contexte d'une arrivée massive de réfugiés, nous ne pouvons pas diluer le principe du droit d'asile et qu'il importe de faire une distinction claire entre, d'une part, les réfugiés au sens de la Convention des Nations Unies de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés et, d'autre part, les migrants économiques illégaux, qui profitent tout simplement de la situation qui s'est créée.

S'agissant de la coopération avec l'Union européenne, on ne peut pas ne pas parler de la grave crise qui sévit sur le territoire européen, en Ukraine. Malheureusement, Bruxelles a joué dans cette crise un rôle important en imposant un ultimatum pour la signature d'un accord, encourageant ainsi ceux qui souhaitaient prendre le pouvoir par la force. Nous espérons qu'à Bruxelles et dans les capitales européennes, la triste expérience de la crise ukrainienne ne fera pas seulement l'objet d'une analyse attentive et objective, mais conduira également à la prise de mesures constructives. À l'heure actuelle, la tâche la plus importante est la mise en œuvre des accords de Minsk auxquels il n'y a pas d'autre solution. L'application complète, effective et sans réserve des dispositions de ce document est la seule voie possible pour régler le conflit au Donbass et les problèmes connexes. Nous comptons que l'Union européenne et les capitales européennes feront tous les efforts possibles pour que Kiev appliquent ses engagements en vertu de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk.

Par ailleurs, nous appelons Bruxelles à ne pas perdre de vue la situation difficile qui s'est créée en Ukraine, en particulier pour ce qui est de la primauté du droit. Les rapports du Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur la situation en Ukraine, et notamment le dernier rapport en date publié la semaine dernière, sont, à cet égard, éloquents. Aucun progrès n'a été fait dans les enquêtes sur les événements tragiques qui ont eu lieu à Maïdan où des manifestants ont été abattus, sur l'assassinat de civils à Marioupol et sur l'incendie

de la maison des syndicats à Odessa. La vérité doit être établie et les coupables doivent être traduits en justice.

Les tensions croissantes dans le monde et l'apparition de nouveaux défis et menaces sont des arguments de poids en faveur du renforcement de la coordination et de l'interaction de la communauté internationale. La Russie souhaite entretenir avec Bruxelles une coopération véritable fondée sur = des objectifs stratégiques partagés avec l'Union européenne, mais cela doit se faire sur un pied d'égalité, dans le plein respect des intérêts et des préoccupations de chacun.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je remercie M[me] Mogherini de son exposé fort complet.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union européenne est l'un des partenariats les plus importants entre l'ONU et les organisations régionales. Ce partenariat stratégique efficace couvre un certain nombre de conflits et de crises, qui dépassent le voisinage géographique immédiat de l'Union européenne. Je voudrais évoquer un certain nombre de problèmes.

Premièrement, l'aggravation de diverses crises a fait que la communauté internationale a, dans une certaine mesure, mis de côté la question palestinienne. Il va sans dire que cette situation exacerbe les tensions dans la région. Aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour raviver le processus de paix sur la base de la solution des deux États, l'Initiative de paix arabe et les résolutions internationales. Cela ne peut se faire si la partie israélienne continue d'affaiblir la partie palestinienne et de refuser les appels à la négociation, et poursuit l'expansion des colonies de peuplement et l'annexion illégales des territoires palestiniens. L'Union européenne a déployé de nombreux efforts en ce sens, car elle dispose de plusieurs moyens et outils pour encourager la partie israélienne à retourner à la table des négociations. Nous espérons que la conférence internationale sur le processus de paix au Moyen-Orient, que la France a organisée récemment, et le prochain rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient seront des étapes importantes qui permettront de faire avancer les choses en vue de la reprise des négociations.

Deuxièmement, la Libye passe par une phase politique critique, qui exige de coordonner les efforts internationaux, représentés par le Conseil de sécurité et le Représentant spécial M. Martin Kobler, et les efforts régionaux afin de soutenir la formation du Gouvernement d'entente nationale. Cependant, ce n'est pas le bout du chemin. À l'heure actuelle, le défi majeur consiste à construire les infrastructures de l'État de façon à ce que le Gouvernement puisse assumer ses responsabilités et faire face aux principaux problèmes d'ordre sécuritaire, politique et économique qui se posent à lui. L'Égypte n'a eu de cesse que de demander un appui international et régional visant à rétablir une armée libyenne libre, unifiée, capable de protéger son territoire et ses concitoyens et de lutter contre le danger du terrorisme. C'est là un axe où nous espérons – et nous pensons – que l'Union européenne est capable de jouer un rôle efficace. Tout retard dans ce domaine pourrait augmenter les risques d'échec du processus politique, renforcer les groupes terroristes et, partant, exacerber les problèmes de réfugiés et de migration illégale.

Troisièmement, l'effondrement des structures de l'État dans un certain nombre de régions a créé un vide institutionnel, qui a permis l'expansion à grande échelle des groupes terroristes, menace non traditionnelle à l'existence des États ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales. En conséquence, un renforcement de la coopération internationale et régionale s'impose pour combattre ce phénomène dans ses différentes dimensions, et notamment le financement des terroristes, le problème des combattants terroristes étrangers et l'utilisation illégale des moyens technologiques modernes. Les efforts internationaux ne doivent pas se borner simplement aux dimensions sécuritaire et politique de la lutte contre le terrorisme, mais également veiller à la transmission d'un message permettant de contrer le discours des terroristes, qui opèrent sous le couvert de la religion pour réaliser des ambitions politiques et matérielles. Nous appuyons les mesures prises par l'Union européenne pour créer un centre de sensibilisation contre l'extrémisme et nous espérons voir se renforcer la coopération institutionnelle avec des centres pratiquant une pensée éclairée, comme l'Université d'Al-Azhar en Égypte, aux fins du renforcement de la coexistence, de la tolérance et du dialogue.

Quatrièmement, les crises complexes que connaît la région ont exacerbé la migration illégale vers l'Europe. L'Union européenne déploie d'importants efforts opérationnels pour endiguer ce phénomène, notamment l'opération Sophia, qui a obtenu des succès notables en Méditerranée, mais nous devons également reconnaître le caractère central de la dimension humaine et adopter une démarche globale, réaliste, permettant de traiter la crise de la migration illégale à sa racine politique, sécuritaire et économique, et non juste ses symptômes,

afin de trouver des solutions pérennes permettant de mettre un terme aux tragédies humanitaires que l'on vit en Méditerranée.

Cinquièmement, nous avons assisté au cours des dernières années à une coopération efficace entre l'Union européenne et l'Union africaine ainsi que l'Organisation des Nations Unies dans le traitement d'un certain nombre de crises en Afrique. En Somalie, un message doit être adressé haut et fort à toutes les parties somaliennes afin qu'elles continuent de faire fond sur les réalisations de 2012 et l'adoption par le Président somalien, récemment, du système électoral du pays, qui ouvre la voie à la tenue des élections selon le calendrier convenu. Il convient de mettre pleinement à profit ce contexte. Un message politique doit être également adressé à l'Union européenne afin qu'elle fournisse un soutien à la reconstruction des structures de l'État, notamment l'armée somalienne, et continue d'appuyer la Mission de l'Union africaine en Somalie, tout en poursuivant les efforts de lutte contre la piraterie dans le cadre de l'opération Atalante.

Quant à la région du Sahel, elle se heurte à des défis complexes : vide sécuritaire, expansion des groupes terroristes et défis économiques et de développement, ou encore criminalité organisée. Nous nous réjouissons que le soutien européen à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger, de juin 2015, se poursuive dans l'objectif de la mise en œuvre de l'échéancier. Un règlement pérenne de la crise passe toujours par un investissement dans la construction des institutions et structures de l'État, dont l'armée, visant à lui permettre d'assurer son autorité sur l'ensemble du territoire et de contrer la menace du terrorisme dans le nord du pays, dans le cadre de la Stratégie de l'Union européenne pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel.

M. Ciss (Sénégal) : Ma délégation félicite la présidence française de l'organisation de ce débat sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, vue cette fois sous l'angle de l'Union européenne, après nos échanges similaires du mois dernier, articulés autour de l'Union africaine (voir S/PV.7694). La délégation sénégalaise tient également à saluer la présence parmi nous de Mme Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, que je remercie de son importante déclaration.

Les nombreux conflits et crises qui sévissent dans le monde requièrent une étroite collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, en particulier les organisations régionales, qui jouent un rôle primordial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En effet, comme le stipule la Charte des Nations Unies en son Chapitre VIII, les organisations régionales et sous-régionales peuvent concourir à améliorer la sécurité collective en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationale. Sur cette base, il est permis à celles-ci d'agir sous mandat de l'Organisation des Nations Unies et de la faire ainsi bénéficier de leur expertise locale et de leurs moyens opérationnels. Le Sénégal, qui s'est réjoui de cette possibilité qu'offre la coopération entre organisations, voudrait ici réaffirmer son engagement en faveur d'un multilatéralisme efficace centré sur les Nations Unies, en vue de trouver des solutions durables aux problèmes critiques de sécurité et de paix dans le monde. C'est d'ailleurs l'une des principales lignes de sa politique étrangère mais également l'une des principales justifications de la présence des troupes sénégalaises dans la plupart des missions de paix onusiennes.

L'organisation régionale européenne demeure un partenaire majeur de l'Organisation des Nations Unies, eu égard à ses capacités matérielles, logistiques et financières qui lui donnent les moyens de soutenir des actions diverses. C'est ainsi que l'Union européenne a su développer des mécanismes institutionnels pour financer les opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité, auxquelles il participe, mais l'Union européenne mène également des actions en faveur de la prévention des crises. Cet engagement important et reconnu a valu à l'Union européenne en 2012 le prix Nobel de la paix. Par ailleurs, comme on le sait, trois documents importants continuent de servir de cadre stratégique multisectoriel pour les relations entre l'ONU et l'Union européenne dans les domaines du maintien de la paix et de la gestion des crises. Il s'agit des déclarations conjointes de 2003 et de 2007 sur la coopération entre l'ONU et l'Union européenne dans le cadre de la gestion des crises et du plan d'action sur le renforcement de l'appui prêté par la Politique européenne commune de sécurité et de défense aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies (plan d'action de l'Union européenne), adopté en 2012 par le Comité politique et de sécurité. Ce dernier document identifie, aux fins de coopération dans le domaine du maintien de la paix, des mesures prioritaires qui ont été conjointement appliquées ces dernières années par

les deux organisations et qui concernent notamment un accroissement des contributions du personnel en uniforme par les États membres de l'Union européenne, la coordination pendant la phase de planification, la coopération dans les domaines de la politique générale et des orientations, les enseignements tirés de l'expérience acquise, mais également la formation.

Par ailleurs, comme le souligne si opportunément le rapport S/2015/229 du Secrétaire général en date du 1er avril 2015, les activités de communication et de coordination menées au niveau stratégique entre l'ONU et l'Union européenne dans les domaines du maintien de la paix et de la gestion des crises prennent diverses formes. Parmi les passerelles de concertation entre les deux organisations, il y a naturellement la réunion informelle semi-annuelle du Conseil de sécurité avec des représentants du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne, qui constitue un cadre d'examen des opérations de maintien de la paix et d'autres questions concernant la paix et la sécurité.

Il existe en outre d'autres réunions de haut niveau d'autres réunions de haut niveau consacrées à l'examen de questions stratégiques, notamment les réunions d'information périodiques de la Haute Représentant de l'Union européenne (UE) pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à l'intention du Conseil de sécurité, ainsi que des exposés présentés par de hauts fonctionnaires de l'ONU à l'intention du Comité politique et de sécurité à Bruxelles, sans oublier bien sûr, la réunion semestrielle du Comité directeur ONU/UE pour la gestion des crises, coprésidé par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Vice-Secrétaire général du Service européen pour l'action extérieure.

L'approche globale et collective de l'Union européenne dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales mérite d'être saluée. Comme je viens de l'indiquer, elle implique la présence des troupes et équipes européennes dans quasiment toutes les opérations de maintien de la paix à travers le monde. Je n'en citerai en guise d'exemples que la contribution de l'Union européenne dans la recherche de solutions aux conflits dans les Balkans, en Haïti, avec la mission de formation de l'Union européenne, en Somalie, mais aussi la présence européenne au Mali et en République centrafricaine, l'aide humanitaire en Syrie, la contribution dans la promotion de la sécurité, de la bonne gouvernance et du développement en Afghanistan. À cela s'ajoute le mandat confié par le Conseil de sécurité aux pays européens pour faire face au phénomène migratoire au large des côtes libyennes.

Tout en soutenant les opérations contre les contrebandiers, le Sénégal voudrait attirer l'attention sur la situation des migrants déjà victimes de leur vulnérabilité, d'où la nécessité d'adopter une approche qui tienne plus compte des dimensions développement et droits de l'homme.

Au-delà de cette contribution dans le domaine du maintien de la paix et de sécurité internationales, il importe de relever les nombreuses actions de l'Union dans le domaine de la prévention, qui visent à s'attaquer aux racines et aux causes profondes des conflits. La Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel en est un exemple patent, de même que l'Alliance globale pour l'Initiative Résilience (AGIR) qui participe de cette logique.

L'Union européenne apporte une contribution notable aux travaux des Nations Unies en ce qu'elle collabore avec l'ensemble des organes, institutions et programmes de l'Organisation et s'implique dans l'éventail quasiment complet des activités onusiennes, de la politique de développement et du rétablissement de la paix à l'aide humanitaire en passant par l'environnement, les droits de l'homme et la culture. Elle participe ainsi à des actions dans toutes les régions du monde. Aussi les 28 pays membres l'Union européenne sont-ils les premiers bailleurs de fonds du système des Nations Unies, aussi bien en ce qui concerne le budget ordinaire de l'Organisation que ses opérations de maintien de la paix, mais également les fonds et programmes onusiens. Évidemment, je ne saurais terminer sans relever, pour la saluer, la contribution substantielle de l'Union dans le domaine de la paix et la sécurité sur le continent africain, et à ce propos d'ailleurs, je voudrais rappeler l'importance que notre organisation sous-régionale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest attache à la poursuite des activités de sa force en Guinée-Bissau (Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Guinée-Bissau), et j'ose espérer qu'une coopération entre cette organisation sous-régionale ouest-africaine et l'Union européenne pourrait aider grandement à ramener la stabilité politique dans ce pays.

Il me plaît aussi, sur cette lancée, de mettre également en lumière le rôle crucial que joue l'Union européenne dans la promotion des droits de l'homme, la protection des civils en période de conflit armé, et la promotion de la justice et de l'état de droit. Pour

l'ensemble de l'œuvre de l'Union européenne, le Conseil de sécurité gagnerait certainement à renforcer sa coopération avec elle, à resserrer ses liens institutionnels et le partenariat stratégique qui les lie, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. Okamura (Japon) : Je voudrais commencer par saluer la participation de la Haute Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Federica Mogherini. Je la remercie aussi de son intervention très riche et complète.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Japon et l'Union européenne (UE) sont des partenaires stratégiques aux valeurs communes telles que la démocratie, la liberté, les droits de l'homme et de l'état de droit. Notre partenariat est de nature globale et nous coopérons dans divers domaines, notamment la paix et la sécurité, l'économie et autres questions d'ordre mondial.

En ce qui concerne la coopération en matière de paix et de sécurité, le Japon et l'Union européenne ont récemment mené des programmes conjoints en Afrique en vue d'améliorer nos conditions de sécurité. Je voudrais citer l'exemple de notre coopération au Mali, où la situation en matière de sécurité est très instable. Tandis que l'Union européenne a assuré la formation de la gendarmerie, de la police et de la garde nationale dans le cadre de la Mission de l'Union européenne au Mali, le Japon a aidé à la remise en état des installations existantes, fourni divers équipements et renforcé les capacités des formateurs dans le secteur de la sécurité au Mali afin de contribuer à l'amélioration des capacités de formation fournies par l'Union européenne.

Un autre exemple est la Somalie, qui est également confrontée à de grands défis en matière de sécurité. Le Japon et l'Union européenne assurent conjointement le versement des traitements des agents des forces de sécurité somaliennes. Un autre exemple est le Niger. Ce pays joue un rôle important contre la propagation de l'insécurité dans la région du Sahel. Le Japon a fourni du matériel radio et des véhicules équipés avec ce matériel à des centres de commandement intégré du Niger, pays auquel l'UE fournit une formation en matière de renforcement des capacités. J'espère que ces programmes de coopération entre le Japon et l'Union européenne contribueront à améliorer la sécurité dans les pays susmentionnés et dans l'ensemble de la région.

Le Moyen-Orient est l'endroit où l'ONU et l'Union européenne jouent toutes deux un rôle important. Le Japon, de concert avec l'Union européenne, est déterminé à s'attaquer aux causes et aux conséquences de l'instabilité qui règne au Moyen-Orient. Nous avons traité non seulement des besoins humanitaires immédiats afin de faire face aux déplacements massifs provoqués par l'extrémisme violent, mais avons déployé des efforts à long terme pour le retour et la réintégration des réfugiés et la mise en place des bases d'un relèvement post-conflictuel. Dans ce contexte, à l'occasion du Sommet du Groupe des Sept, tenu à Ise-Shima il y a tout juste deux semaines, le Premier Ministre a annoncé la fourniture d'une aide d'environ 6 milliards de dollars pour la stabilité et la mise en valeur des ressources humaines dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord entre 2016 et 2018.

Par ailleurs, le Japon réaffirme sa position, à savoir que seule une approche politique permettra une solution durable aux crises de la région, une approche militaire à elle seule ne suffisant pas. C'est pourquoi nous réitérons notre appui aux efforts menés par l'ONU dans la poursuite de solutions politiques visant à la réalisation de la paix, la sécurité et l'unité en Libye, en Syrie et au Yémen et au règlement d'autres crises dans la région.

Enfin, le Japon attache une grande valeur à la coopération entre l'Union européenne et l'ONU dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. J'espère vivement que l'UE continuera de jouer un rôle important dans le domaine de la paix et de la sécurité.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute Représentante, Mme Mogherini, de son exposé.

La séance d'aujourd'hui est une bonne occasion pour le Conseil d'avoir des échanges avec un autre partenaire régional important, suite aux réunions qu'il a tenues avec l'Union africaine le mois dernier (voir S/PV.7694) et la Ligue des États arabes.

La Nouvelle-Zélande est un ferme partisan d'une collaboration étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les organismes régionaux et sous-régionaux. Ces organismes sont des partenaires essentiels du Conseil qu'ils aident à mener à bien son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En effet, l'efficacité du Conseil repose souvent, pour une grande part, sur sa coopération avec les organisations régionales. Il est dans notre intérêt à tous de veiller à

ce que l’interaction entre le Conseil et les organisations régionales soit aussi efficace et productive que possible pour les besoins de la prévention et du règlement des conflits.

La Nouvelle-Zélande entretient des liens profonds de longue date avec l’Union européenne (UE) dont beaucoup d’États membres ont contribué à notre développement et à notre histoire. Ces liens restent d’une profonde importance et d’une actualité constante pour notre pays. L’Union européenne est un partenaire actif et indispensable des Nations Unies dans la gestion d’un large ensemble de problématiques liées à la sécurité, notamment le maintien de la paix, l’aide humanitaire, la non-prolifération et la lutte contre le terrorisme. Naturellement, l’UE joue un rôle particulièrement important dans le maintien de la paix et de la sécurité dans son voisinage immédiat. Depuis des années, elle joue un rôle central à l’appui de la sécurité et de la stabilité de la Bosnie-Herzégovine par l’entremise de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) qu’elle dirige. L’UE continue aussi de jouer un rôle central dans la facilitation du dialogue visant à la normalisation des relations entre les autorités de Belgrade et de Pristina.

La crise en Ukraine voisine constitue une grave préoccupation pour l’UE et ses États membres, tout comme pour la Nouvelle-Zélande. Nous saluons le rôle que continue de jouer l’UE à l’appui de l’application des accords de Minsk et de l’objectif d’un règlement durable de la crise qui respecte pleinement la souveraineté et l’intégrité territoriale de l’Ukraine.

Comme la Haute Représentante nous l’a rappelé, au Moyen-Orient, les perspectives d’une solution à deux États s’amenuisent. En tant que membre du Quatuor pour le Moyen-Orient, l’Union européenne a un rôle clef à jouer aux fins de la relance du processus de paix, moyennant l’appui qu’elle apporte à l’Autorité palestinienne et à l’ONU et à la contribution apportée sous différentes formes par ses 28 États Membres afin d’encourager les deux parties à retourner à la table de négociation. La Nouvelle-Zélande appuie toute initiative constructive visant à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous avons en particulier milité pour que le Conseil assume ses responsabilités et qu’il prenne des dispositions pour ramener les parties à la table de négociation. Nous attendons avec intérêt la parution du rapport du Quatuor et nous félicitons de l’assurance donnée par la Haute Représentante qu’il sera rendu public sous peu. Nous nous félicitons également qu’elle nous ait informés que le rapport contiendrait des recommandations spécifiques en vue d’instaurer la confiance et d’encourager les parties à reprendre des négociations dignes de ce nom.

Étant donné la relation spéciale qui existe entre le Quatuor et le Conseil, il nous tarde que le Conseil puisse examiner, lorsqu’il paraîtra, le rapport et les recommandations qui y figurent. Nous nous félicitons aussi de ce que la France ait organisé une réunion ministérielle à Paris vendredi dernier, dont nous espérons qu’elle créera une dynamique en faveur de la reprise des négociations entre les parties.

Comme d’autres l’ont dit, le processus de paix en Syrie bat de l’aile et la situation humanitaire est désastreuse et continue de se dégrader. Nous risquons réellement de laisser passer la meilleure chance que nous ayons eue en cinq ans de mettre fin au conflit. Il ne faut pas que cela se produise. La communauté internationale, collectivement comme à chacun de ses niveaux constitutifs, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour réduire les combats, accroître l’aide et faire reprendre aux parties les négociations sur une transition politique. Nous engageons l’UE à user de son influence pour que cela se produise et saluons son action en ce sens. Nous nous félicitons aussi de l’aide humanitaire et de l’aide au développement importantes fournies par l’UE et ses États membres pour atténuer le coût humain du conflit en Syrie et lui permettre de faire face à ses conséquences dans la région. En plus du million de migrants irréguliers qui sont entrés dans l’UE l’année dernière, beaucoup d’autres continuent de faire la périlleuse traversée de la Méditerranée. Comme nous ne le savons tous que trop, beaucoup périssent en tentant cette traversée. Ainsi que l’ONU l’a annoncé, le bilan en 2016 est plus lourd que celui de l’année dernière à la même période.

La Nouvelle-Zélande s’est portée coauteur de la résolution 2240 (2015) concernant l’action internationale menée pour intercepter au large des côtes libyennes les bateaux soupçonnés de se livrer au trafic de migrants. Nous sommes prêts à examiner toute autre contribution que pourraient apporter les pays de l’UE, en partenariat avec le Conseil, à l’appui de la sûreté et de la stabilité de la Méditerranée dans le cadre d’un traitement global des problématiques de la migration irrégulière. Nous saluons aussi les efforts que continue de déployer l’UE pour soutenir le Gouvernement et le peuple libyens dans son effort de paix et de stabilisation, notamment par l’intermédiaire de son appui au secteur de la sécurité

et d'une aide bien nécessaire sur les plans humanitaire, économique, et de la reconstruction.

Enfin, je tiens à saluer le rôle important joué par les partenariats régionaux de l'UE, en particulier en Afrique. Ainsi, l'UE continue de jouer un rôle notable en Somalie, par exemple, grâce à son aide au développement au titre du Pacte pour la Somalie, à sa mission militaire de formation des forces de sécurité somaliennes, à l'opération EU-NAVFOR Atalante de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, et du financement qu'elle continue de fournir aux fins du paiement des soldes des contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie. L'UE continue aussi de jouer un rôle vital à l'appui de la stabilisation de la situation au Mali et en République centrafricaine grâce à ses missions de formation militaire visant à renforcer les capacités des forces armées locales.

Ce ne sont là que quelques exemples des efforts et des ressources investis par l'UE en vue de la réalisation de nos objectifs communs de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous comptons approfondir encore la coopération dans le cadre de ce partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union européenne dans les années à venir.

M. Rycroft (Royaupe-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter une fois de plus la bienvenue au Conseil à la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Mogherini. Je la remercie de son exposé instructif de ce matin.

Comme la Haute Représentante et d'autres l'ont expliqué, l'Union européenne (UE) et les organisations régionales dans l'ensemble ont un rôle fondamental dans le fonctionnement de l'ONU et dans la façon dont elle mène à bien son action partout dans le monde. L'ONU aussi bien que l'UE sont nées du fléau de la guerre et il n'est donc pas surprenant que nous partagions tant de valeurs, comme la paix, les droits de l'homme et le développement, pour ne citer que ces trois-là. Ensemble, ces valeurs partagées sous-tendent notre capacité collective de promotion et de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais aujourd'hui me concentrer sur trois de nos modes d'action.

Premièrement, l'UE et ses différents États membres jouent un rôle actif dans le maintien de la paix par leur participation directe aux missions des Nations Unies. L'UE fournit aussi un appui complémentaire aux missions des Nations Unies et aux opérations d'autres organisations régionales dans le cadre de ses propres missions de politique de sécurité et de défense commune et par la fourniture de formations, de services de mentorat et de financements. Cette coopération est essentielle au succès des efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales de l'ONU. Nous avons pu observer cette coopération de près lorsque nous nous sommes rendus en Somalie le mois passé. L'UE y joue un rôle absolument essentiel en appuyant la Mission de l'Union africaine en Somalie, en formant l'Armée nationale somalienne et en appuyant des projets visant à instaurer une paix à long terme en Somalie.

Deuxièmement, outre le maintien de la paix, l'UE et ses États membres jouent un rôle important en mettant en place des conditions favorables à la paix par la médiation et la négociation de nouveaux accords de paix. L'UE, avec plusieurs de ses États membres, joue actuellement, par exemple, un rôle important au sein du Groupe international de soutien pour la Syrie et dans le processus politique, ce qui est le seul moyen de mettre fin à plus de cinq années de conflit. L'UE et ses États membres jouent aussi un rôle notable dans le soutien apporté aux réfugiés et aux déplacés syriens. Cet appui constituait près des deux tiers des promesses de dons pour 2016 à la Conférence organisée cette année à Londres sur le thème « Aider la Syrie et la région ».

L'UE apporte également un soutien actif en faveur de la paix en Libye. Le Royaume-Uni se félicite de l'étroite coopération qui existe entre l'UE et l'ONU dans le processus de dialogue politique libyen qui a abouti à la formation du Gouvernement d'entente nationale. L'appui de l'UE et celui de nombre d'États membres de l'UE, en coordination et en coopération étroites avec les Nations Unies, soutient le nouveau Gouvernement libyen, ce qui revêt une importance cruciale, tout en contribuant à unir la communauté internationale derrière le Gouvernement d'entente nationale. L'UE a déjà fourni un soutien financier au Comité du projet de Fonds de stabilisation pour la Libye pour financer des projets à effets rapide qui changeront la donne sur le terrain.

Cela m'amène à mon troisième point, à savoir le rôle important que jouent l'UE et ses États membres dans la fourniture d'un appui pratique aux fins du règlement des crises en cours. Les tragiques pertes humaines en Méditerranée et l'afflux de réfugiés en Europe ont mis en évidence la nécessité d'adopter de démarches régionales et mondiales plus solides en matière de migration et de réfugiés. Le Royaume-Uni et l'UE constatent qu'il est nécessaire de mieux partager le fardeau au niveau

international face à ces problèmes. C’est ce à quoi nous nous employons activement dans le cadre du processus de Khartoum et de notre stratégie de pacte, mise en exergue à la Conférence de Londres sur la Syrie.

Outre le travail qu’elle accomplit pour lutter contre les migrations illégales, l’Union européenne renforce les capacités des garde-côtes libyens. Le Royaume-Uni assumera le rôle qui lui revient dans cet effort. Au Japon, lors du Sommet du Groupe des sept, le Premier Ministre britannique a annoncé que le Royaume-Uni avait accru sa contribution à l’opération Sophia de l’Union européenne. Une fois les autorisations requises en place et le projet de résolution du Conseil de sécurité adopté, la prochaine étape de cette opération, qui vise à intercepter les bateaux transportant des armes illicites, commencera et le Royaume-Uni déploiera un navire supplémentaire en Méditerranée. Ensemble, ces initiatives continueront d’aider à faire face à la crise des migrants et à limiter les capacités opérationnelles de Daech en Libye.

Pour terminer, je dirais que la coopération entre l’Union européenne et l’ONU s’est révélée inestimable à de nombreuses occasions – dans le maintien de la paix, la médiation et la prise en charge des crises –, de même que la coopération de l’Union européenne avec des organisations régionales. Nous attendons avec intérêt que se poursuivent cette coopération et ce partenariat, qui ne peuvent que renforcer les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par l’Union européenne.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je suis heureux de souhaiter une nouvelle fois à la Haute Représentante de l’Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité la bienvenue à cette sixième édition du dialogue entre l’Union européenne et l’ONU. Je me dois de prendre acte de l’excellent niveau de coopération entre les deux instances, fondée – comme l’a si bien dit l’Ambassadeur britannique –, sur le fait que nous partageons tout un éventail de valeurs et de principes. Cet important dénominateur commun entre les deux organisations me permet d’affirmer que leur relation ne pourrait être meilleure.

J’avais préparé une longue intervention que je ne lirai pas dans sa totalité; je me limiterai à aborder les domaines les plus pertinents, étant entendu que l’intégralité de ma déclaration sera publiée sur la page Web de la Mission d’Espagne. J’évoquerai d’abord les processus d’examen, dont deux revêtent une importance particulière pour ma délégation : le processus d’examen de la résolution 1540 (2004) et celui de la résolution 1325 (2000).

S’agissant de l’examen de la résolution 1540 (2004) qui, comme chacun sait, sera achevé en décembre prochain sous la présidence espagnole du Conseil, je voudrais souligner l’appui important de l’Union européenne et son engagement sans égal pour faire en sorte que les acteurs non étatiques ne puissent avoir accès à des armes de destruction massive. Quant à l’examen de la résolution 1325 (2000), il me semble absolument évident que l’Union européenne s’est on ne peut plus impliquée dans tous les processus liés au programme des femmes et de la paix et la sécurité, ce qui a été particulièrement notable dans le cas de l’adoption de la résolution 2242 (2015).

En matière de prévention, l’Espagne accueille très favorablement le fait que l’Union européenne entende réserver, dans sa stratégie mondiale, un rôle important à la prévention. À cet égard, je voudrais appeler l’attention des membres du Conseil – ainsi que celle des États qui n’en sont pas membres mais qui nous écoutent aujourd’hui –, sur l’organisation, par l’Espagne, de la première Conférence internationale sur la diplomatie préventive en Méditerranée, que j’ai eu le plaisir de suivre lorsqu’elle a eu lieu à Alicante il y a quelques jours, et à laquelle ont participé de hauts représentants de l’Union européenne. Les conclusions de la Conférence d’Alicante seront distribuées par la Mission d’Espagne aux membres du Conseil de sécurité et de l’Assemblée générale.

Concernant l’Iran, je tiens à souligner le rôle important qu’a joué l’Union européenne au regard du Plan d’action global commun qui a été adopté avec l’Iran en juillet 2015 avant d’être entériné par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015). En ma qualité de facilitateur de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), je peux attester du rôle de premier plan que l’Union européenne continue d’assumer dans ce processus.

S’agissant du Moyen-Orient, diverses observations ont déjà été faites, mais je voudrais dire une nouvelle fois que l’Espagne accorde son plein appui à des initiatives comme celle préparée par la France, qui présidente actuellement le Conseil de sécurité, s’agissant de l’organisation de la réunion ministérielle qui a eu lieu vendredi dernier à Paris. Le rôle de l’Union européenne reste étayé par le travail qu’accomplit la Haute Représentante en tant que représentante de l’Union

européenne au sein du Quatuor – rôle longuement évoqué par l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande –, et il me semble toujours parfaitement clair que la détermination de l'Union européenne est inébranlable. J'abonde dans le sens de l'Ambassadeur néo-zélandais lorsqu'il dit qu'il serait souhaitable, une fois le rapport du Quatuor publié, que le Conseil de sécurité accompagne le processus d'une manière ou d'une autre.

Concernant la Syrie, la Haute Représentante a déjà rappelé que l'Union européenne était le premier donateur et je ne m'étendrai donc pas sur cette question, mais je voudrais insister sur la situation en Libye. En Libye, l'Union européenne est déterminée, dans le respect de la légalité internationale – et je fais ici allusion aux interventions antérieures –, à appuyer la stabilité du pays et à lutter contre les trafiquants d'êtres humains qui sévissent le long de ses côtes. Par exemple, citons l'opération Sophia de l'Union européenne, dédiée exclusivement à sauver des vies en Méditerranée : elle n'a pas d'autre objet. J'évoquerai un exemple très concret. Le 26 mai, la frégate espagnole *Reina Sofía* a porté secours à 206 personnes en une seule journée, à 35 milles de la côte libyenne. Au cours de sa première année d'activité, l'opération Sophia a déjà sauvé quelque 15 000 vies. Le prochain défi de cette opération sera de lutter contre le trafic d'armes. Nous sommes convaincus qu'elle aura pour ce faire l'appui de tous les membres du Conseil de sécurité.

En Afrique, l'Union européenne a pris un engagement on ne peut plus clair. Peut-être pourrait-on définir les relations entre l'Union européenne et le Conseil de sécurité grâce au mot « complémentarité ». Il me semble que cette complémentarité prend toute sa dimension dans deux opérations : la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Il convient en outre de souligner l'engagement pris par l'Union européenne de rendre opérationnelle la capacité africaine de réponse immédiate aux crises.

En matière de migrations, nous avons tous conscience de la tragédie quotidienne qui se joue en Méditerranée, face à laquelle l'Union européenne a riposté activement, en recourant à tous les instruments dont elle dispose. Nous accueillons favorablement l'ouverture des dialogues de haut niveau qui encouragent la coopération avec les pays d'origine et de transit des migrants réguliers. À ce jour, des ensembles de mesures incitatives ont été convenus avec 16 pays, ce qui atteste de l'efficacité de notre action dans ce domaine. Enfin, je voudrais évoquer l'accord conclu avec la Turquie sur les migrations, accord dont nous sommes en train de récolter les fruits.

Pour terminer, je voudrais évoquer, en quelque sorte, la déclaration du Représentant permanent adjoint du Sénégal, dont les propos ont, je crois, décrit avec une grande éloquence la relation que l'Union européenne entretient avec l'ONU, et en particulier avec le Conseil de sécurité. L'on pourrait résumer son intervention en disant que l'Union européenne continue de faire preuve d'un engagement absolument inentamé vis-à-vis du programme d'action des Nations Unies dans son entier. Je le dis en ma qualité de membre de l'Union européenne, et j'en suis très fier.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la présidence française du Conseil d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance consacrée à la coopération entre l'ONU et l'Union européenne. J'ai écouté avec attention l'exposé de S. E. Mme Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

L'ONU est l'organisation internationale intergouvernementale la plus universelle et la plus représentative. Conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La coopération entre l'ONU et le Conseil avec des organisations régionales et sous-régionales en matière politique, de sécurité et de développement qavorisenla réalisation des objectifs de maintien de la paix dans le monde et la promotion du développement pour tous.

L'Union européenne est un partenaire important de l'ONU. Ces dernières années, l'Union européenne a participé activement au règlement de la question nucléaire iranienne et de la situation dans des points chauds au Moyen-Orient et dans d'autres régions, et a contribué de manière positive au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Union européenne a appuyé les opérations de maintien de la paix sous conduite de l'Union africaine, a apporté une assistance à d'autres organisations régionales africaines et joué un rôle positif dans le maintien de la paix et de la stabilité en Afrique, tout en favorisant le développement global du continent.

L'Union européenne est une force importante sur la scène mondiale. La Chine encourage l'Union européenne à continuer de jouer un rôle constructif dans les activités de l'ONU, un rôle que nous appuyons. Nous considérons que la coopération entre l'Union européenne et l'ONU et le Conseil de sécurité doit respecter les principes suivants.

Premièrement, elle doit promouvoir le règlement politique des questions sensibles par le dialogue, respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays et ne pas intervenir dans les affaires intérieures des États, et faciliter le règlement pacifique des différends par le dialogue, la concertation, les bons offices, la médiation et d'autres moyens diplomatiques.

Deuxièmement, elle doit avoir une idée commune, globale et durable de la sécurité fondée sur la coopération. Elle doit respecter et garantir la sécurité pour tous. Elle doit épouser une approche intégrée de la sécurité dans les domaines classiques et non traditionnels. Elle doit promouvoir la sécurité pour tous les pays et toutes les régions par le dialogue et la coopération. Elle doit respecter un équilibre entre développement et sécurité pour garantir une sécurité durable.

Troisièmement, elle doit respecter le droit souverain des pays de choisir leurs propres systèmes sociaux et voies de développement. Elle doit respecter les principes d'égalité et de respect mutuel. Elle doit être objective dans la manière dont elle considère les contextes historique, culturel et religieux de divers pays et régions. Elle doit être juste, objective et équilibrée dans son évaluation de la situation des droits de l'homme des pays et faciliter le dialogue constructif et la coopération.

Quatrièmement, elle doit créer des synergies entres les efforts de l'ONU pour promouvoir le développement économique et social. Elle doit tirer parti des avantages comparatifs de l'Union européenne et, en tenant compte des besoins des pays en développement, renforcer la coopération Nord-Sud et aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Chine aborde et établit des relations avec l'Union européenne dans une perspective stratégique à long terme. La Chine espère que l'Union européenne contribuera davantage à la réalisation des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. La Chine est prête à renforcer les échanges et la coopération avec l'UE dans le cadre de l'ONU, tout en s'employant constamment à ce que l'ONU joue un rôle plus important dans les affaires internationales et en œuvrant de concert à de nouveaux types de relations internationales fondées sur une coopération mutuellement bénéfique pour une communauté humaine au destin commun.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Il m'est agréable de souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à Mme Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et de la remercier de son exposé. L'Ukraine salue la contribution importante que l'Union européenne apporte à l'appui du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous devons reconnaître aujourd'hui que traverser une période mouvementée exige des décisions rapides et une coopération encore plus étroite. Comme l'a récemment souligné le Secrétaire général,

> « Les défis sont trop complexes pour qu'une seule organisation ou une seule nation puisse les relever seule, d'où la nécessité des partenariats et de l'innovation. » (*S*/PV.*7402 p. 2*)

Si l'histoire peut nous servir de guide, nous devrions tirer une fois pour toutes un enseignement : une réaction faible, lente ou hésitante de la communauté internationale, à des faits difficiles et dramatiques, en particulier en Ukraine et en Syrie, détermine l'ampleur et le rythme des conséquences. La leçon à tirer est qu'il faut traiter la maladie, pas les symptômes. Dans le cas de l'Ukraine, une réponse stratégique doit être apportée par de l'Union européenne aux problèmes de sécurité posés par la Russie au partenariat oriental. Nous espérons que la nouvelle stratégie de l'Union européenne en matière de sécurité mondiale tiendra compte de cela comme il se doit.

L'Union européenne est le partenaire le plus fiable de l'ONU s'agissant de promouvoir les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de renforcer le respect de l'état de droit. Le niveau de coopération entre l'ONU et l'Union européenne a récemment été renforcé, et nous observons des résultats concrets dans la mise en œuvre des dispositions de la déclaration présidentielle S/PRST/2014/4 relative au partenariat institutionnel et stratégique entre l'ONU et l'Union européenne, qui a été adoptée il y a deux ans.

La Haute Représentante a abordé en détail de nombreuses crises qui touchent notre monde aujourd'hui

et pour lesquelles une coopération entre l'ONU et l'Union européenne s'impose. Je voudrais faire des observations sur certaines d'entre elles.

Nous sommes pleinement conscients que la lutte contre le terrorisme appelle une coopération étroite entre l'ONU et ses partenaires internationaux, en particulier l'Union européenne. Nous saluons la large participation de l'Union européenne et de ses États membres dans la lutte contre le terrorisme, notamment leur participation active à la coalition internationale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant et aux travaux du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Le récent cadre commun de l'Union européenne sur les menaces hybrides représentait une mesure importante à cet effet, et il envisage une coopération plus intensive avec des partenaires dans le but de combattre le crimine organisé, le terrorisme et le trafic. Nous sommes prêts à une telle coopération et attendons des propositions concrètes, en particulier dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, à laquelle nous attachons une importance particulière.

L'Ukraine appuie pleinement le travail du Groupe international de soutien pour la Syrie (GISS) et ses efforts visant à trouver une solution politique durable à la crise. Nous considérons que la mise en œuvre des conclusions de la déclaration de Vienne publiée par le GISS le 17 mai peut améliorer la situation en Syrie et intensifier les efforts visant à trouver une solution politique. Nous nous félicitons que l'ONU et l'Union européenne soient disposées à fournir une aide humanitaire globale au peuple syrien, ce qui permettrait d'améliorer ses conditions de vie.

L'Ukraine appuie les principaux points sur la Syrie figurant dans les conclusions du Conseil relatives à la stratégie régionale de l'Union européenne pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que constitue Daech, qui ont été publiée le 23 mai. Nous considérons que, sans renforcement de la mise en œuvre et du suivi de la cessation des hostilités, sans garantie de l'acheminement de l'aide humanitaire sur tout le territoire national et sans progrès sur la question des personnes détenues, nous n'aurons pas les bases nécessaires à une reprise crédible des pourparlers intra-syriens.

L'Ukraine appuie les efforts du Gouvernement d'entente nationale et le Conseil de la présidence en Libye chargés d'organiser le dialogue national et de renforcer les conditions de sécurité. Nous espérons que l'arrivée du Conseil de la présidence à Tripoli et le début de la passation de pouvoir aboutira à la stabilisation progressive du pays.

S'agissant des conflits sur le continent africain, nous saluons l'engagement réaffirmé entre l'Union européenne et l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité conformément aux buts et principes consacrés par la Charte. La coopération entre l'Union européenne et l'Union africaine basée sur la feuille de route pour 2014-2017 peut contribuer à obtenir des résultats pour améliorer les conditions de sécurité, renforcer la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme et lutter contre des problèmes mondiaux et des défis nouveaux. En sa qualité de Président en exercice du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, l'Ukraine apprécie vivement le ferme engagement de l'Union européenne à l'égard de ce pays, en particulier l'aide humanitaire qu'elle apporte, sa contribution financière et la mise en place d'une mission de formation militaire.

L'Ukraine réaffirme son appui à l'accord nucléaire historique entre l'Iran et les gouvernements des E3+3 – le Plan d'action global commun – qui a marqué une étape décisive dans le renforcement du régime de non-prolifération dans son ensemble. L'Ukraine salue le choix de l'Iran de s'engager à garantir une politique nucléaire pacifique. Nous appuyons les efforts de toutes les parties au Plan d'action global commun pour faire en sorte qu'il soit appliqué avec diligence, ainsi que la résolution 2231 (2015), y compris les restrictions liées au nucléaire.

La migration est un autre domaine de coopération concrète entre l'ONU et l'Union européenne. Pour régler ce problème de portée mondiale, nous devons mettre en place une stratégie mondiale et collaborer de manière plus étroite afin d'éliminer les causes de l'immigration illégale, d'améliorer nos efforts de lutte contre la traite des êtres humains et de fournir aux populations qui ont véritablement besoin d'une protection internationale toute l'aide et toute l'assistance voulues.

Nous saluons les efforts de l'Union européenne et sa détermination à contribuer au règlement pacifique des différends et à protéger les principes universels du droit international, notamment ceux qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies.

Cet aspect est particulièrement pertinent pour mon pays, compte tenu de la tentative d'annexion illégale de la Crimée et de l'agression militaire russe en cours

dans l'est de l'Ukraine. Ce qui s'est passé en Ukraine au cours des deux dernières années constitue la plus grave crise qu'ait connue l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est une guerre hybride qui est menée contre nous tous, et nous ne pouvons y répliquer qu'au moyen d'une stratégie courageuse et cohérente basée sur nos efforts conjoints, une bonne compréhension de la source de la menace et une vision des mesures à prendre pour l'éliminer.

Nous remercions l'Union européenne pour sa position extrêmement ferme sur cette question et sa politique cohérente consistant à mobiliser tous les outils politiques et diplomatiques à sa disposition, ainsi qu'à prendre les mesures économiques et commerciales nécessaires, pour rétablir la justice et réparer les torts commis par la Fédération de Russie.

Nous exhortons la Fédération de Russie à respecter la Charte des Nations Unies; les dispositions de la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine »; ainsi que les traités internationaux, et à cesser d'occuper la Crimée. J'exhorte également ce pays à honorer ses obligations en vertu des accords de Minsk, notamment en retirant d'Ukraine les armes russes, ses forces militaires et ses mercenaires.

Je me félicite que la délégation russe ait enfin commencé à prêter attention aux rapports de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, que mon collègue russe a mentionnée dans sa déclaration. Il est allé jusqu'à mentionner certains éléments du dernier rapport, mais il persiste à ignorer l'élément incontournable du dernier rapport et des 13 rapports qui l'ont précédé, à savoir que c'est la Russie qui est à l'origine de la situation en Ukraine et dans ses alentours. Je vais citer le rapport :

> « Le conflit a éclaté au printemps 2014 du fait de l'afflux de combattants étrangers, notamment des ressortissants de la Fédération de Russie, de munitions et d'armes lourdes vers l'est de l'Ukraine depuis l'autre côté de la frontière avec la Fédération de Russie ».

Pour conclure, je tiens à souligner que ce n'est qu'en renforçant et en coordonnant la coopération entre l'ONU et l'Union européenne que nous parviendrons à lutter efficacement contre les problèmes mondiaux communs qui se multiplient. L'Ukraine est prête à contribuer à ces efforts et compte sur le renforcement de l'appui international pour lutter contre l'agression extérieure qui porte atteinte à sa souveraineté et à son indépendance.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à féliciter la présidence française d'avoir organisé la présente séance. Je voudrais tout particulièrement remercier Mme Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de l'exposé très utile qu'elle a présenté au Conseil.

L'Uruguay attache une grande importance à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. De ce fait, nous sommes très attachés au rôle que joue l'Union européenne dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La coopération entre l'ONU et les organisations régionales telles que l'Union européenne est fondamentale en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Je voudrais réaffirmer ce que j'ai dit le mois dernier à l'occasion du débat public sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine (voir S/PV.7694), à savoir qu'il n'est pas surprenant que tous les examens récents de la composante paix et sécurité de l'ONU soient parvenus à la même conclusion : les défis du XXIe siècle sont trop larges et trop complexes pour être abordés uniquement sous l'angle de l'ONU, et il est fondamental de redynamiser les dispositions du Chapitre VIII de la Charte pour garantir plus efficacement la paix et la sécurité internationales.

Les problèmes nouveaux et les graves crises humanitaires en cours exigent plus que jamais que les entités universelles et les organisations régionales coordonnent leur action afin de lutter plus efficacement contre les menaces existantes. Cette coordination doit respecter les compétences de chacun, favoriser les synergies et promouvoir la complémentarité. Le terrorisme, l'extrémisme violent, la criminalité transnationale, la crise migratoire et des réfugiés actuellement en cours et la piraterie ne sont que quelques-uns des problèmes qu'il faut affronter conjointement en s'appuyant sur ces synergies et cette complémentarité.

Je voudrais m'arrêter brièvement sur un de ces problèmes. L'Uruguay suit avec attention l'évolution du problème migratoire en Europe. L'Uruguay fait partie d'une région où le phénomène de la migration est un élément central de son histoire et de son présent. Notre région a en effet accueilli des migrants européens ayant choisi de partir en Amérique à la recherche d'une vie

meilleure alors que leur continent était déchiré par des guerres successives. De même, et du fait d'événements politiques internes, l'Uruguay a été le point de départ d'importantes vagues de migrations politiques et économiques à destination de l'Europe, et les migrants ont su s'intégrer et contribuer à la vie des sociétés dans lesquelles ils se sont installés. Le phénomène migratoire est très complexe et multidimensionnel, et il concerne autant la sécurité que le développement et les droits de l'homme. Le respect des droits fondamentaux des migrants et de leurs familles est un sujet auquel l'Uruguay attache la plus haute importance.

L'Uruguay prend note des politiques et des nouveaux cadres normatifs mis en place par l'Union européenne en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme, qui est sans aucun doute une des principales menaces à la paix et à la sécurité internationales. Outre le fait qu'il détruit des vies, il menace l'état de droit, la démocratie, la coexistence pacifique entre les civilisations et le développement socioéconomique. La dimension mondiale de la menace terroriste au Sahel appelle une solution à la mesure du problème. À cet égard, l'aide que fournit l'Union européenne pour faire face à la menace terroriste au Mali et au Sahel est un exemple manifeste de sa coopération avec l'ONU. Cette complémentarité est à la fois nécessaire et opportune.

Dans le domaine de la santé, la coopération financière et logistique fournie par l'Union européenne a joué un rôle fondamental dans la victoire contre la terrible épidémie d'Ebola qui s'est abattue sur plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.

L'Union européenne, en tant que membre du Quatuor pour le Moyen-Orient, a une responsabilité et joue un rôle extrêmement importants dans l'évolution du processus de paix en vue de trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien, comme l'ont souligné plusieurs membres du Conseil qui se sont exprimés avant moi.

Je voudrais également mentionner la contribution de l'Union européenne aux négociations entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran, qui ont abouti à la levée des sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre ce pays du fait de son programme nucléaire.

D'autre part, l'Union européenne joue un rôle important dans les Balkans. Il convient notamment de souligner l'action de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, sous les auspices de l'ONU, et la contribution de l'Union européenne au dialogue entre Belgrade et Pristina. En Bosnie-Herzégovine, la présence de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) est un élément important pour la stabilité politique et sociale du pays.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'expérience du processus d'intégration européenne entamé il y a plusieurs décennies est un modèle qui contribue à la paix entre les membres de l'Union européenne, et nous sommes certains qu'il continuera de contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi m'associer aux autres orateurs pour remercier la Haute Représentante Federica Mogherini d'avoir fait le voyage pour être parmi nous aujourd'hui, ainsi que de son exposé et de son leadership sans faille face aux nombreux défis qu'elle a décrits.

Comme le Président Obama l'a fait observer, l'Union européenne (UE)

> « demeure l'une des plus grandes réalisations politiques et économiques des temps modernes ».

Comme nous le savons tous, l'UE, comme l'Organisation des Nations Unies, a été créée en réponse aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale et se fondait sur l'idée qu'une Europe pacifique et unie pourrait être un antidote au nationalisme qui avait fait couler tant de sang dans la région et dans le monde. Au cours des six décennies qui ont suivi la signature du Traité de Rome, ce qui avait commencé comme une union reposant essentiellement sur la création d'un marché commun et d'une union douanière entre six pays est devenu une union de plus de 500 millions de personnes dans 28 pays, dont 19 ont une monnaie commune, unis par des institutions politiques et économiques communes. Au fil de son expansion, l'UE a tiré parti des avantages de sa composition pour élargir la base des principes les plus sacrés pour ses pays : le pluralisme, les droits de l'homme, la diversité et, bien entendu, le respect de l'intégrité territoriale de ses membres. Chaque membre de l'Union est une démocratie et, ce qui n'est pas sans rapport, depuis sa création, aucun pays de l'UE n'a pris les armes contre un autre. C'est une réalisation remarquable.

Nous ne saurons jamais quelle aurait été l'évolution des pays de l'Europe au cours du demi-siècle écoulé si l'Union européenne n'avait pas été créée, mais malgré toutes les difficultés auxquelles la région est confrontée à l'heure actuelle, l'UE a tenu ses promesses. Elle a permis d'instaurer une paix et une prospérité durables comme les peuples d'Europe n'en avaient jamais connu

auparavant. C'est un fait, et un fait qui est trop souvent assourdi par la cacophonie des débats politiques. En outre, comme les membres du Conseil de sécurité le savent, les bienfaits de la paix et de la prospérité de l'Europe et les principes communs que l'Union européenne n'a cessé de défendre vont bien au-delà du continent, ce qui en fait un partenaire précieux pour les États-Unis et de nombreux autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

L'UE continue d'être un modèle de la façon dont les organisations régionales peuvent travailler la main dans la main avec l'ONU en vue de la réalisation d'objectifs communs, qui vont de la promotion du développement durable à la recherche de solutions diplomatiques aux conflits meurtriers, en passant par la prévention des atrocités de masse. Dans ma brève déclaration d'aujourd'hui, je voudrais proposer trois enseignements que nous pouvons tirer de l'UE quant à la manière de rendre les organisations multilatérales, y compris celle-ci, plus efficaces dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Premièrement, l'UE a montré que les organisations régionales peuvent exercer une pression efficace face aux graves menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales. Que l'on songe à l'Iran : la pression des sanctions imposées par l'UE a été indispensable pour amener l'Iran à la table des négociations, où l'UE a ensuite joué un rôle clef pour trouver une solution diplomatique. Le maintien de la pression conjugué à des efforts diplomatiques inlassables et résolus a permis la conclusion d'un accord sur le Plan d'action global commun, qui, s'il est pleinement appliqué, garantira que le programme nucléaire de l'Iran reste exclusivement pacifique. L'UE joue un rôle central dans le suivi de l'application et du respect du Plan d'action, en sa qualité de coordonnatrice de la Commission conjointe, où sa vigilance sans faille nous permettra de déterminer si l'Iran respecte ou non ses engagements au titre de l'accord.

Que l'on songe également à la pression diplomatique que l'UE a exercée pour trouver une solution politique au conflit en Ukraine, alors que la Russie continue d'occuper la Crimée et de lutter aux côtés des séparatistes dans l'est du pays qu'elle arme et entraîne, en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de son voisin. L'Union européenne a réagi face à cette menace en aidant d'abord à élaborer les accords de Minsk, puis en veillant à leur respect, y compris par le maintien des sanctions contre la Russie. Le rapport des Nations Unies sur les droits de l'homme publié la semaine dernière, qui recense les atteintes généralisées dont sont victimes les 2,7 millions d'Ukrainiens vivant dans le territoire contrôlé par les séparatistes à Donetsk et à Louhansk, notamment les arrestations arbitraires et la torture, souligne l'urgence de la tâche à accomplir et montre que le Conseil et l'UE doivent maintenir leur pression sur les parties en vue de résoudre le conflit, y compris en maintenant les sanctions contre la Russie jusqu'à ce qu'elle honore pleinement les engagements qu'elle a pris à Minsk.

Deuxièmement, l'Union européenne démontre comment une organisation régionale peut utiliser plusieurs outils de sa panoplie d'outils – techniques, financiers, militaires et autres – pour s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, contribuant ainsi à prévenir la violence avant qu'elle n'éclate. Elle a joué un rôle déterminant, par exemple, dans la promotion de la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo, ce qui est vital pour assurer la stabilité dans les Balkans, en liant les progrès accomplis par Belgrade et Pristina dans le cadre de leur dialogue à leur avancée respective sur la voie de l'adhésion à l'UE.

L'UE s'est également investie hors du continent, comme d'autres l'ont noté. En Afrique, elle gère neuf missions civiles et militaires, avec des projets allant de la réforme des forces de sécurité en République centrafricaine à une aide à la formation des forces de sécurité du Niger pour lutter contre le terrorisme, le crime organisé et les réseaux de contrebande, en passant par le renforcement des capacités militaires et sécuritaires du Mali et de la Somalie. Les missions de l'UE sont venues appuyer celles de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, contribuant ainsi à des interventions coordonnées ayant des effets plus marqués. Dans le même temps, depuis 2003, l'UE a fourni plus de 1,6 milliard d'euros par le biais du Partenariat Afrique-UE en vue de soutenir les opérations de maintien de la paix, le renforcement des capacités et l'appui institutionnel sur le continent.

En mettant en commun leurs ressources et leur influence dans le cadre de leurs efforts diplomatiques et de leurs investissements dans la prévention des conflits, les États membres de l'UE ont pu avoir un impact beaucoup plus important que si un pays européen agissait seul. Toutefois, pour que cet arrangement fonctionne, les États membres doivent respecter leurs engagements et rester fidèles aux valeurs communes qui sont au cœur de l'Union. Lorsque cet arrangement s'effondre, lorsque les

membres individuels placent leurs intérêts personnels étriqués avant leurs objectifs communs, ils mettent en péril l’entreprise et les dividendes qu’elle produit pour l’UE et le monde entier.

C’est mon troisième et dernier point. Nous voyons ce risque aujourd’hui dans les réponses de certains États membres de l’UE face au nombre sans précédent de migrants et de demandeurs d’asile qui ont cherché refuge en Europe. L’ampleur des défis présentés par la plus grande vague de personnes déplacées depuis la Seconde Guerre mondiale est énorme. Leur arrivée pose d’importants problèmes politiques à de nombreux dirigeants du continent, en raison des appels à fermer les frontières, pour abandonner ainsi les principes qui sont au cœur des Constitutions de leurs pays et au cœur de l’UE. Nous savons, ici aux États-Unis, combien ces voix et la crainte qui les alimente peuvent être puissantes. Nous entendons des appels similaires de la part de certains aux États-Unis, y compris de gouverneurs de nombreux États, qui ont dit qu’ils ne voulaient pas accueillir de réfugiés venant de pays comme la Syrie. Néanmoins, nous devons trouver les moyens de nous montrer plus généreux envers ces civils désespérés, afin que les États-Unis et tous les autres pays puissent apporter leur contribution et répondre à des besoins qui sont sans précédent depuis les heures les plus sombres vécues par l’Europe pendant la Seconde Guerre mondiale.

La réponse à un défi aussi monumental que cette crise de déplacement ne peut être de fermer nos frontières, de jeter par dessus bord nos idéaux fondamentaux et de revenir à un sens erroné et à courte vue de notre intérêt personnel. Un défi commun exige une réponse commune, en Europe, aux États-Unis et ici à l’ONU. Et cela exige que nous renouvelions notre attachement aux principes dont dépendent notre sécurité et notre humanité communes.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, d’avoir convoqué la présente séance d’information sur la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union européenne (UE). Je me félicite vivement de la présence et de la participation de Mme Federica Mogherini, que je remercie de l’exposé détaillé qu’elle a présenté au Conseil de sécurité sur la coopération multiforme entre l’Union européenne et de l’Organisation des Nations Unies.

Dans un environnement international très complexe, marqué par des défis d’une très grande ampleur, la coopération entre l’ONU et les organisations régionales est un élément crucial pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et constitue une ligne de conduite stratégique face aux problèmes internationaux dont le règlement est crucial pour la réalisation des buts de l’Organisation des Nations Unies ainsi que des aspirations de ses États Membres et de leurs peuples à la paix et au développement social.

Les problématiques régionales – sur le plan de la sécurité, comme sur le plan social ou politique – exigent des solutions pour lesquelles s’impose l’action collective. Plusieurs membres du Conseil l’ont déjà dit aujourd’hui. L’action collective permet une gestion multilatérale de la lutte contre les menaces traditionnelles ou nouvelles aux accords régionaux, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cette coopération permet de renforcer l’action de l’ONU en matière de prévention des conflits, de rétablissement de la paix et de la stabilité, et de consolidation et de pérennisation de la paix au sortir d’un conflit, tout en tenant compte des avantages comparatifs des organisations régionales, en fonction de leur connaissance spécifique des questions régionales et locales et de leur meilleure compréhension des causes sous-jacentes des conflits. À cet égard, nous saluons la contribution notable qu’apporte l’Union européenne en appui au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et son engagement constant pour la consolidation et le maintien de la paix dans le monde, de même que l’aide humanitaire et financière, et l’appui logistique qu’elle apporte aux efforts de maintien de la paix.

La coopération triangulaire qu’entretiennent de longue date l’ONU, l’Union européenne et l’Union africaine est un aspect essentiel des efforts de stabilisation menés sur le continent africain. Le dialogue institutionnel entre le Conseil de sécurité et le Comité politique et de sécurité de l’Union européenne est une condition fondamentale de la consolidation du partenariat entre l’UE et le continent africain. L’Angola se félicite de l’engagement de l’Union européenne – réaffirmé au dernier sommet UE-Afrique – en faveur des efforts que déploie l’Afrique pour gérer sa propre sécurité, ainsi que de l’appui concret qu’elle fournit aux opérations sous conduite de l’Union africaine par le biais de la Facilité de soutien à la paix pour l’Afrique, de son appui à l’Architecture africaine de paix et de sécurité et de l’aide pratique qu’elle apporte à sa mise en œuvre.

La participation de l’Union européenne au titre d’opérations sous mandat du Conseil de sécurité s’est

avérée particulièrement pertinente sur trois théâtres d’opérations en Afrique : la République centrafricaine, le Mali et la Somalie. En République centrafricaine, la force de maintien de la paix sous conduite de l’Union européenne a apporté une contribution importante à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine dans le sens d’améliorations sensibles de la situation dans le pays, et ce malgré la présence continue de groupes armés. Au Mali, l’UE reste engagée à l’appui du processus de stabilisation aux niveaux politique, humanitaire, de la sécurité et du développement, dans le contexte de la mise en œuvre du cadre stratégique pour le Sahel, afin de répondre aux défis complexes que doivent relever le Mali et l’ensemble de la région. Le rôle que joue l’UE dans la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes grâce à l’opération Atalante et à sa Mission de renforcement des capacités maritimes régionales dans la Corne de l’Afrique et l’océan Indien occidental, aux ressources qu’elle apporte au renforcement des capacités en Somalie et aux efforts directs qu’elle consacre en permanence à son soutien à la Mission de l’Union africaine en Somalie a été déterminant dans la lutte contre le terrorisme et le rétablissement de la stabilité et, nous l’espérons, d’une paix durable dans ce pays.

La crise libyenne est une source de vive préoccupation pour le Conseil et la communauté internationale. Les conséquences en sont durement ressenties par le peuple libyen et par les pays situés au sud du pays, du fait de la vague terroriste dangereuse et meurtrière qui sévit au Sahel et en Afrique occidentale et centrale. L’effet s’en ressent jusqu’à la mer Méditerranée qui s’est transformée de fait en cimetière avec les noyades qui ne cessent de se produire devant nos yeux.

Le terrorisme est la cause principale de la migration forcée de millions de personnes qui cherchent à survivre, et à connaître la paix et un avenir meilleur. La lutte contre le terrorisme est une question qui requiert de la part de la communauté internationale unité d’action et détermination si elle veut pouvoir éradiquer cette expression aveugle de violence extrémiste, de haine et d’intolérance. Il faut renforcer la coalition internationale et sa vision commune de la lutte contre le terrorisme.

Nous nous félicitons tout particulièrement à cet égard du résultat du sommet sur les migrations organisé à La Valette les 11 et 12 novembre dernier, durant lequel les chefs d’État et de gouvernement européens et africains ont discuté des moyens de renforcer la coopération pour traiter les causes sous-jacentes de la migration irrégulière et des déplacements forcés, améliorer la coopération en matière de migration légale et de mobilité, consolider le système de protection des migrants et des demandeurs d’asile et prévenir la migration irrégulière, le trafic et la traite des personnes, et se sont engagés à mettre l’accent sur les questions sociales, économiques et politiques dans le but de faire renaître l’espoir, particulièrement en Afrique, et chez les jeunes africains.

Nous saluons l’intention déclarée de l’UE d’approfondir la coopération entre ses États membres en vue de trouver des solutions politiques et opérationnelles permettant de prévenir les tragédies vécues par les migrants illégaux, dont nous sommes quotidiennement les témoins. Il s’agit d’un problème à aborder sous l’angle de l’aide internationale, de la gestion des crises, de l’intégration et de l’inclusion sociale. À cet égard, nous apprécions particulièrement la coopération que l’Union européenne fournit au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à l’Organisation internationale pour les migrations afin de répondre aux besoins des réfugiés et des demandeurs d’asile. L’Angola se réjouit de prendre part au prochain sommet sur les migrations qui se réunira de nouveau cette année pour examiner ces questions.

Moyennant un solide partenariat, l’ONU, l’Union africaine et l’Union européenne peuvent renforcer les efforts de la communauté internationale tout entière face à ces défis et renforcer les capacités en vue d’une lutte globale et à long terme contre les menaces actuelles, sur la base des principes directeurs de respect mutuel, de respect des droits de l’homme et du droit international, facteurs clefs de pérennisation de la paix et de la stabilité.

Enfin, l’Angola attache une haute importance à l’UE en tant qu’acteur mondial de tout premier plan, dont l’influence mondiale, dans son action avec l’ONU comme avec ses partenaires internationaux et régionaux, est absolument indispensable à la recherche de solutions durables aux menaces auxquelles le monde continue de faire face. Il s’agit d’une responsabilité partagée comme d’un devoir moral. Nous devons nous efforcer dans la mesure du possible d’œuvrer de concert dans l’intérêt de la solidarité, de la paix et du bien-être de tous.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d’avoir convoqué la présente séance et nous tenons à remercier Mme Federica Mogherini de son exposé.

La République bolivarienne du Venezuela est convaincue du rôle positif que jouent les organisations régionales et sous-régionales dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans les processus de consolidation de la paix, par la voie du relèvement, de la reconstruction et du développement des sociétés sortant d’un conflit.

Nous estimons que, en matière de gestion de crise, l’Union européenne et ses membres doivent continuer à agir en respectant les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

L’Union européenne contribue de façon notable à la recherche d’un règlement pacifique et négocié des situations qui touchent à la paix et la sécurité internationales. À cet égard, il convient de mentionner tout particulièrement son action dans les efforts diplomatiques des P5+1 pour parvenir à un règlement global, approprié et de long terme de la question nucléaire iranienne, efforts qui ont culminé dans l’adoption du Plan d’action global commun. Ce dernier représente un accomplissement significatif pour la promotion et le maintien du régime international de non-prolifération. Cet accord diplomatique important a souligné une nouvelle fois que le dialogue et la négociation sont les seules voies envisageables pour faire prévaloir un règlement pacifique des différends qui touchent à la paix et la sécurité internationales. De la même manière, nous rappelons qu’il est nécessaire que l’Union européenne continue d’œuvrer à la promotion de la dénucléarisation d’autres régions du monde, en particulier le Moyen-Orient, conformément aux traités internationaux pertinents en la matière.

Du fait de l’instabilité qui règne au Moyen-Orient – conséquence de la stagnation du processus de paix et de la violence terroriste qui frappe les pays de cette région –, il est impératif que le Conseil de sécurité, avec l’appui de l’Union européenne, assume un rôle de premier plan dans la promotion d’un règlement définitif du conflit israélo-palestinien qui soit ancré dans la solution des deux États, laquelle prévoit la fin de l’occupation des territoires palestiniens et l’établissement d’un État palestinien libre, souverain et indépendant, à l’intérieur des frontières sûres et internationalement reconnues antérieures à 1967. À cet égard, nous reconnaissons que l’Union européenne, en tant que membre du Quatuor, doit continuer d’appuyer les efforts visant à relancer les négociations entre les parties, afin de parvenir à des solutions pacifiques propices à une paix ferme et durable. De même, nous nous félicitons de la tenue, vendredi 3 juin, de la Conférence ministérielle de Paris, dont nous espérons qu’elle ouvrira la voie à la convocation d’une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient.

Le conflit armé en Libye occupe une place prépondérante dans l’ordre du jour de l’Union européenne, comme en témoignent ses actions dans la prise en charge de cette question. À cet égard, nous appelons cette organisation régionale à redoubler d’efforts en faveur du dialogue et de l’apaisement des tensions afin de renforcer le Gouvernement d’entente nationale et de favoriser le rétablissement des institutions politiques de ce pays mis à mal par l’intervention militaire de 2011; et nous soulignons qu’il importe qu’elle coordonne ses actions avec l’Union africaine.

L’existence de conflits dans divers pays du Moyen-Orient et d’Afrique a provoqué des vagues de migrants fuyant les guerres, ce dont profitent des organisations criminelles pour s’adonner à des activités illégales comme la traite des êtres humains, avec les déplorables conséquences que l’on connaît. Selon l’Organisation internationale pour les migrations, en mai de cette année, le nombre de migrants et de demandeurs d’asile qui sont parvenus jusqu’au continent européen par différentes voies à travers la Méditerranée dépasse les 200 000 personnes, tandis que plus de 2 400 d’entre elles ont malheureusement perdu la vie ou ont disparu alors qu’elles tentaient d’atteindre le sol européen.

Malgré l’adoption de la résolution 2240 (2015) l’an dernier, nous constatons que, tous les jours, des rapports font état de pertes de vies humaines du fait du naufrage d’embarcations utilisées par la criminalité organisée. Nous tenons à rappeler que, du point de vue du Venezuela, ni la sécurisation ni la pénalisation des migrations ne sont l’approche idoine pour se saisir d’une problématique qui, fondamentalement, relève des droits de l’homme. C’est la raison pour laquelle nous renouvelons notre appel à faire en sorte que les mesures et politiques adoptées pour traiter de cette question abandonnent les visions contraires au droit international humanitaire en vigueur en matière de droits de l’homme. Par conséquent, la rhétorique et les actions utilisées doivent privilégier la dépénalisation des migrants, le respect de la diversité et la tolérance. Nous saluons l’initiative prises par certains pays de l’Union européenne d’accueillir un nombre important de réfugiés et de migrants provenant de ces régions en conflit.

Si l’on veut éviter ou réduire les flux de migrants, il faut, plutôt qu’appuyer des politiques de changement de régime, redoubler d’efforts pour trouver les voies qui permettront de régler pacifiquement les conflits en cours et investir davantage dans l’amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les régions affichant des inégalités économiques et sociales profondes. Nous rappelons que toute politique visant à aborder ce phénomène doit respecter strictement le cadre normatif élaboré par la communauté internationale en matière de réfugiés et de droits de l’homme.

Enfin, nous espérons que ces voies de coopération et de communication entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union européenne seront consolidées et contribueront efficacement à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir organisé cette importante séance d’information.

À mon tour, je souhaite à nouveau la bienvenue à S. E. Mme Federica Mogherini, Haute Représentante de l’Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et la remercie de sa déclaration.

La Malaisie réaffirme être pleinement favorable au renforcement de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous apprécions énormément le rôle joué par l’Union européenne, organisation régionale établie et partageant les mêmes valeurs et principes que l’ONU, pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement dans sa région et au-delà.

Nous avons écouté avec attention les dernières informations fournies par Mme Mogherini sur le rôle joué par l’Union européenne au sein du Quatuor pour le Moyen-Orient, notamment concernant sa participation à la Conférence internationale tenue à Paris la semaine dernière. La Malaisie se félicite du rôle constructif et objectif assumé par l’Union européenne au sein du Quatuor. Compte tenu de l’absence de leadership et de volonté politique au sein du Conseil de sécurité s’agissant du conflit israélo-palestinien, nous souhaiterions que l’Union joue un rôle encore plus actif à cet égard, notamment en tant qu’intermédiaire désintéressé.

Parce qu’elle compte parmi les organisations régionales les plus importantes et les plus influentes, nous pensons que l’Union européenne pourrait ouvrir une brèche s’agissant du conflit israélo-palestinien, en utilisant les outils dont elle dispose pour mettre fin à des décennies d’impunité et pour garantir la conformité avec le droit international, la liberté et le respect des droits de l’homme, autant de valeurs fondamentales de l’Union. Au regard de l’aggravation de la situation sur le terrain et de la lente agonie de la solution des deux États, il nous faut abandonner la pratique privilégiée jusqu’ici qui consiste à gérer le conflit, pour s’attaquer à ses causes profondes. Il nous faut mettre un terme à l’occupation israélienne répressive.

Dans l’intervalle, s’agissant des autres défis complexes en place dans la région du Moyen-Orient, comme en Syrie ou en Libye, nous félicitons l’Union européenne de l’appui robuste qu’elle apporte au dialogue politique mené sous les auspices des Nations Unies dans les deux pays. La crise humanitaire de très grande ampleur que suscite l’afflux de migrants et de réfugiés en provenance de Syrie et de Libye s’est révélée trop difficile à prendre en charge individuellement par une organisation ou un pays. Nous saluons donc le rôle critique que joue l’Union européenne pour aider les réfugiés syriens, aussi bien sur les territoires de l’Union que dans les pays d’accueil au Moyen-Orient, grâce à sa politique en matière de migration et à son aide humanitaire.

La dernière promesse de dons de plus de 3 milliards de dollars faite par l’Union européenne à la conférence des donateurs organisée à Londres en février constitue un nouvel exemple de l’engagement de l’Union à prendre à bras le corps la crise des migrants en Méditerranée. Sur ce point, la Malaisie compte sur la grande expérience et le savoir-faire de l’Union européenne en matière de prise en charge des migrants et des réfugiés pour faire face aux problèmes connexes de la traite des êtres humains et du trafic illicite de personnes dans la région de l’Asie du Sud-Est.

Depuis la dernière fois que le Conseil s’est réuni pour débattre de la coopération avec l’Union européenne (voir S/PV.7439), nous avons été témoins des attaques terroristes choquantes perpétrées en Europe par Daech. Nos sincères condoléances vont aux familles et aux proches des victimes des attaques terroristes qui ont frappé Paris et Bruxelles. Personne n’est réellement à l’abri d’une attaque terroriste, quelles que soient sa race, sa nationalité, sa religion ou ses convictions. Il est donc de notre responsabilité de renforcer notre détermination commune à lutter contre cette menace. À cet égard, la Malaisie accueille très favorablement la stratégie globale adoptée par l’Union européenne pour combattre

la menace mondiale que font peser le terrorisme, l’extrémisme violent et la radicalisation. Cette stratégie vise non seulement à s’attaquer aux symptômes du terrorisme mais aussi à ses causes profondes. Elle reconnaît également que l’action militaire seule ne suffit pas à vaincre Daech puisqu’elle vise à lutter contre le phénomène des combattants terroristes étrangers, à tarir les sources de financement du terrorisme, à promouvoir la stabilité politique, et à travailler à un contre-discours stratégique.

Dans le cadre d’une stratégie globale de lutte contre l’extrémisme violent et la radicalisation, nous devons également nous attaquer au sentiment croissant d’islamophobie, qui a abouti à la marginalisation et à la mise à l’écart des musulmans d’Europe qui sont également victimes de discrimination en raison de leur religion. Les minorités musulmanes en Europe ne devraient pas subir de pressions pour être moins musulmanes afin d’être plus européennes. Elles ne doivent pas devenir les doubles victimes, d’abord, d’attaques terroristes, puis des interventions policières faisant suite à ces attaques. Nous prenons acte des tentatives de l’Union européenne visant à régler le problème de l’islamophobie dans le cadre de sa lutte plus générale contre la xénophobie dans la région. Nous considérons que des politiques fondées sur un dialogue accru, l’intégration sociale et économique, la non-discrimination et l’appui aux groupes minoritaires compléteraient la stratégie de lutte antiterroriste de l’Union européenne et apporteraient des avantages à long terme à des sociétés européennes pluralistes.

Dans la région des Balkans occidentaux, nous apprécions vivement le rôle stabilisateur joué par l’Union européenne, en particulier en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Nous saluons la participation active de la Haute Représentante à la facilitation du dialogue en cours en vue de normaliser les relations entre Pristina et Belgrade. Nous appuyons pleinement le rôle que continue de jouer l’Union européenne dans le raffermissement des institutions démocratiques, de l’état de droit et du processus de réconciliation, dans le renforcement des capacités, et dans la création d’une économie de marché fonctionnelle dans les Balkans occidentaux.

La Malaisie considère que, s’il y a un seul enseignement absolument essentiel à tirer de l’Europe après la Deuxième Guerre mondiale pour les Balkans occidentaux, c’est la nécessité d’admettre le passé et de lui faire face. Nous sommes convaincus que ce serait le meilleur moyen d’avancer en direction de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans les Balkans occidentaux. Cela peut être difficile à avaler, mais à moins d’admettre les atrocités commises par le passé, d’appliquer le principe de responsabilité et d’apprendre des erreurs faites, et tant que nous ne l’aurons pas fait, nous ne serons pas en mesure de trouver l’apaisement, de promouvoir la réconciliation et de faire des progrès dans la région. Pire encore, nous pourrions être condamnés à reproduire le passé.

S’agissant de l’Afrique, nous saluons le rôle et les contributions de l’Union européenne, en partenariat étroit avec l’ONU et l’Union africaine, en particulier dans la région du Sahel, le golfe de Guinée et la Corne de l’Afrique. Au fil des ans, l’Union européenne a assuré une présence stabilisatrice dans ces régions, par des activités allant de la prévention à la gestion des conflits, à la transition après un conflit et au développement durable.

Plus près de chez nous, la Malaisie a salué la récente intensification des rapports de l’Union européenne avec le Myanmar à l’appui de la transition démocratique du pays et de son développement durable. Cela passe notamment par une coopération bilatérale entre l’Union européenne et le Myanmar en matière de développement dans le cadre du programme indicatif pluriannuel 2014-2020, et l’appui de l’Union européenne au Centre pour la paix au Myanmar en fournissant un appui technique à la mise en œuvre du cessez-le-feu et à la promotion du dialogue politique, de la réconciliation et de la consolidation de la paix.

Enfin, la Malaisie se félicite que la Haute Représentante de l’Union européenne ait réaffirmé l’intention de l’Union de continuer de coopérer étroitement avec l’ONU pour défendre les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Comme nous l’avons entendu aujourd’hui, l’Union européenne a beaucoup à offrir grâce à ses compétences particulières, sa vaste expérience et ses ressources mises en commun, afin de compléter et d’appuyer le rôle de l’ONU face aux divers problèmes mondiaux. Je saisis cette occasion pour réitérer la volonté de la Malaisie de jouer un rôle constructif en vue de collaborer davantage avec des organisations régionales, y compris l’Union européenne, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je me réjouis que le Conseil ait tenu aujourd'hui la présente séance sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne, en présence de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, dont je salue chaleureusement une nouvelle fois la présence parmi nous.

La tonalité générale des interventions autour de cette table a montré, je crois, combien la coopération entre les deux organisations revêt un caractère à la fois naturel et essentiel, tant les valeurs partagées mais aussi les champs d'intervention conjoints sont à la fois nombreux et en constante augmentation. L'Union européenne constitue en effet un acteur majeur du maintien de la paix et un partenaire de tout premier plan de l'ONU dans ce domaine. À l'instar d'autres organisations régionales, son rôle devient de plus en plus déterminant dans la mise en œuvre des opérations de maintien de la paix, qu'il s'agisse de leur financement, des contributions militaires ou encore de leur accompagnement politique. Plus largement, l'Union européenne intervient en faveur de la paix et de la sécurité en utilisant tous ses instruments, dans le cadre d'une approche globale.

Ainsi, les nombreuses missions déployées par l'Union européenne, militaires comme civiles, dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune, contribuent à la mise en œuvre ou à l'accompagnement des décisions du Conseil dans plusieurs régions du monde. C'est notamment le cas sur le continent européen, où l'Union contribue par exemple à la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et au renforcement de l'état de droit au Kosovo; en Afrique, notamment au Mali, au Niger, en République centrafricaine et en Somalie, où l'Union soutient le renforcement structurel des capacités africaines de réponse aux crises et apporte un financement déterminant aux opérations africaines de soutien de la paix; ou encore en réponse à des menaces transversales, à travers l'action de l'Union dans la lutte contre le trafic de migrants en Méditerranée ou contre la piraterie maritime au large des côtes somaliennes.

Il faut également rappeler la contribution des pays européens aux différentes opérations de maintien de la paix sur le plan financier – avec la prise en charge de près d'un tiers du budget général du maintien de la paix – mais également sur le plan humain, comme par exemple au Mali, où plus de 1000 Casques bleus européens sont engagés au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, avec des moyens inédits. L'Union européenne est également un partenaire stratégique du Conseil de sécurité dans la recherche de solutions durables aux grandes crises qui figurent à son programme de travail.

C'est le cas sur le dossier du processus de paix au Proche-Orient tout d'abord – cela a été rappelé – où l'Union européenne rappelle sans relâche qu'une solution juste et durable ne peut passer que par le respect du droit et que notre priorité commune doit consister à préserver la viabilité de la solution des deux États. L'Union a pleinement soutenu l'initiative française en faveur de la paix au Proche-Orient. La réunion du 3 juin à Paris a permis de réunir de nombreux acteurs, y compris bien sûr l'Union européenne, autour de l'objectif de poser les bases d'une nouvelle dynamique de paix bénéficiant du soutien actif de l'ensemble de la communauté internationale, avec pour horizon la tenue d'une conférence internationale d'ici à la fin de l'année.

C'est également le cas sur le dossier syrien, où l'Union européenne apporte sa voix à ceux qui pointent légitimement l'urgence d'une reprise des négociations intersyriennes en vue de la mise en place d'une transition politique conforme aux dispositions du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), endossé par le Conseil, tout en soulignant que celle-ci ne saurait raisonnablement intervenir que dans un contexte marqué par une cessation durable des hostilités et un accès libre, continu et sans entrave de l'aide humanitaire à toute personne dans le besoin.

C'est vrai aussi en Libye, où l'Union européenne déploie, aux côtés de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, un effort massif afin de donner les moyens au Gouvernement d'entente nationale de lutter contre la menace que fait peser la présence croissante de groupes terroristes sur son territoire. L'Union a notamment fait part de sa volonté de contribuer, à travers sa mission navale EUNAVFOR MED, l'opération Sophia, déployée dans les eaux internationales au large des côtes libyennes, au renforcement de la mise en œuvre de l'embargo sur les armes à destination de la Libye, sans préjudice de possibles exemptions au bénéfice du Gouvernement d'entente nationale. Nous travaillons ainsi, avec nos partenaires européens du Conseil, à un projet de résolution qui renforcerait les modalités d'intervention en haute mer à l'encontre de navires transportant des armes ou des matériels associés en violation de l'embargo sur les armes.

C'est enfin le cas s'agissant de la crise en Ukraine, où l'Union européenne mène notamment une

politique associant dialogue et fermeté. Les sanctions n'ont pas vocation à punir mais à encourager les parties prenantes à mettre en œuvre les dispositions endossées par le Conseil de sécurité en vue d'une sortie de crise, à savoir l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk.

L'Union européenne est par ailleurs un acteur de premier plan dans la réponse à la crise globale des migrants. Soyons lucides, face à ce qui s'apparente à la plus grande crise de déplacés et réfugiés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, à l'égard de laquelle l'ensemble de la communauté internationale partage une égale exigence de solidarité et de responsabilité, l'action volontariste de l'Union européenne est trop souvent minorée ou mal comprise. Cette dernière reste en effet, et de loin, la première pourvoyeuse d'aide humanitaire aux réfugiés dans le monde. Ses États membres ont accueilli plus d'un million de personnes réfugiées au titre de la seule année 2015.

Les opérations menées par l'Union, au premier rang desquelles figure EU NAVFOR Sophia, ont permis de sauver plusieurs milliers de personnes en situation de détresse dans les eaux de la Méditerranée et de lutter contre les réseaux de trafiquants de migrants en Méditerranée. L'Union n'oublie pas de s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène, comme en témoigne sa position de premier pourvoyeur mondial en matière de financement du développement, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais également l'effort financier conséquent qu'elle consent en faveur des pays d'origine et de transit. Ainsi, si l'Union européenne ne peut résoudre seule la crise des migrants, elle prend bien toute sa part de responsabilité, politique, sécuritaire, financière, mais également morale et humaine, pour y répondre efficacement.

Alors que nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire du débarquement en Normandie, l'un des événements fondamentaux qui ont ouvert la voie à la libération de l'Europe et à la création ultérieure de l'Union européenne, je conclurai en insistant une nouvelle fois sur un point de convergence fondamental entre l'ONU et l'Union européenne. L'ONU et l'UE sont l'une pour l'autre des partenaires stratégiques unis par une même vision du monde, au sein duquel le droit doit prévaloir sur la force, et par une même conception du multilatéralisme. C'est bien ce qui fait de l'Union européenne, au-delà de son rôle d'organisation régionale, l'un des piliers du système international actuel.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je redonne la parole à Mme Mogherini afin qu'elle puisse répondre à certaines des observations qui ont été formulées.

Mme Mogherini : Mon rôle dans cette phase est facilité par le fait que les membres ont collectivement souligné, mieux que moi-même, les dossiers sur lesquels la coopération entre l'Union européenne et l'ONU est bonne, fondamentale et stratégique, comme cela a été dit. Cela rend mes remarques finales beaucoup plus faciles et brèves.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Je souhaite faire référence aux paroles prononcées par le Président Obama en Europe, citées par la représentante des États-Unis, qui nous a rappelé combien l'Union européenne apporte avant tout aux Européens, ce qui se voit parfois beaucoup plus de l'extérieur que de l'intérieur de l'Union. Je pense qu'en tant qu'Européens, c'est une chose que nous avons la responsabilité de garder à l'esprit, et nous devons regarder avec une certaine lucidité ce que nous avons accompli. L'anniversaire du débarquement nous rappelle combien l'Europe a fait pour elle-même, pour son voisinage et pour la paix et la stabilité mondiales, par comparaison avec toutes les guerres, l'instabilité et les effusions de sang causées par les Européens dans le monde au cours des décennies et des siècles précédents.

Les orateurs ont également souligné le caractère ô combien crucial et stratégique du partenariat entre l'Union européenne et l'ONU. Je vais citer le Représentant permanent de l'Espagne, qui a déclaré que,

(*l'oratrice poursuit en espagnol*)

« la relation ne pourrait être meilleure ».

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Je pense que cela résume la teneur générale des échanges que nous avons eus aujourd'hui.

Les orateurs ont souligné l'utilité du rôle que nous jouons en tant qu'Union européenne et de notre coopération avec l'ONU sur les nombreux dossiers que j'ai mentionnés dans ma déclaration liminaire; je n'y reviendrai donc pas. Ils ont également ajouté à la longue liste quelques éléments nouveaux, reprenant mon introduction et mentionnant des domaines clefs pour l'Union européenne et pour notre coopération. Je pense notamment aux Balkans, en particulier la

Bosnie-Herzégovine, le dialogue entre Belgrade et Pristina, et de manière plus générale, le travail qu'effectue l'Union européenne avec tous ses partenaires dans les Balkans occidentaux et dans la région tout entière. Les orateurs ont également mentionné les efforts que nous déployons dans des pays lointains, notamment le Myanmar, où nous sommes très fiers de notre appui et de notre coopération, et plus généralement la coopération avec nos amis d'Asie du Sud-Est, d'Extrême-Orient et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur les questions de non-prolifération ou, comme nous l'ont rappelé nos amis néo-zélandais, en matière de lutte antiterroriste.

Je voudrais relever ici ce qu'a dit le représentant de l'Égypte concernant l'importance de proposer un discours pour contrer celui de la radicalisation, en particulier sur la base de l'expérience européenne en matière de respect de la diversité, qui est le plus puissant message que nous puissions diffuser ensemble pour contrer le discours terroriste. Un autre élément essentiel sont les efforts communs que nous déployons en ce qui concerne les situations postconflictuelles, la prévention des crises, le lien entre développement et sécurité qui est au cœur de l'action extérieure de l'Union européenne, et le travail que nous effectuons dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit, en matière de lutte contre la xénophobie, l'islamophobie et l'antisémitisme, qui est un élément clef de notre politique intérieure et extérieure.

Je mentionnerai également les efforts que nous déployons, en collaboration avec l'ONU, pour promouvoir le respect du droit international et de ses principes, à commencer par la souveraineté et l'intégrité territoriale. Je tiens ici à saluer les paroles du représentant de l'Ukraine, et le remercie d'avoir reconnu l'appui constant et cohérent que nous fournissons et que nous continuerons de fournir à l'Ukraine, en particulier pour ce qui a trait à sa souveraineté et à son intégrité territoriale.

Je ne réagirai que sur une seule question, celle de la migration, parce que les participants ont souligné le travail que nous essayons de faire et que nous faisons. L'Opération Sophia a déjà sauvé directement des dizaines de milliers de personnes, mais elle nous a également permis de secourir plus de 100 000 personnes en mer. Nous aimerions que personne ne meure, que ce soit en Méditerranée ou dans le désert.

Je voudrais également souligner vos paroles, Monsieur le Président, lorsque vous avez dit que nous avons une responsabilité collective. Nous assumons notre part de responsabilité; c'est parfois difficile sur le plan politique en Europe, mais nous estimons que c'est un devoir humain et qu'il en va de notre responsabilité politique. Nous avons besoin que le reste du monde s'associe à nos efforts, parce que si les personnes qui meurent dans le désert sont moins visibles, elles n'en constituent pas moins des pertes tragiques que nous ne pouvons nous permettre. Mon appel à toutes les délégations présentes, à la communauté internationale dans son ensemble et au système des Nations Unies en particulier est donc le suivant : conjuguons nos forces pour veiller à ce que personne ne périsse en effectuant un voyage désespéré, en mer, dans le désert ou sur la terre ferme. Nous avons besoin que les autres acteurs représentés ici nous soutiennent et contribuent à cet effort.

Un orateur a évoqué le fait que l'Union européenne s'emploie à contrer les migrations. Non; nous nous efforçons de gérer ensemble un phénomène dont nous savons très bien qu'il est présent, qu'il va durer, qu'il a pris des proportions énormes et ne concerne pas uniquement l'Europe, parce que nous savons parfaitement que les flux principaux sont internes à l'Afrique et à l'Asie, et dans certains cas en provenance d'Europe vers l'Amérique latine. Je viens pour ma part d'un pays que a de l'expérience à cet égard, et nous savons donc pertinemment qu'il ne s'agit pas d'un problème à éliminer, mais d'un phénomène que nous devons gérer ensemble dans un esprit de partenariat. C'est l'approche que nous suivons dans un esprit d'action, de responsabilité et de solidarité communes, sachant par ailleurs que les migrations peuvent offrir des possibilités diverses à nos sociétés si elles sont gérées dans un esprit de partenariat.

C'est exactement le sens du sommet de La Valette, auquel notre ami angolais a fait référence en tant que point commun positif. C'est exactement l'esprit dans lequel je présenterai demain à Strasbourg le plan pour un nouveau partenariat en matière de migration que va mettre en place l'Union européenne, précisément dans cet esprit de travail en commun, avant tout pour protéger la vie et les droits des personnes.

Je remercie les membres du Conseil de cet excellent échange. Nombre d'orateurs ont mentionné le rôle que jouent l'Union européenne et ses États membres. Nous constatons que nous sommes dans de nombreux domaines le premier donateur mondial, ainsi que le principal partenaire et investisseur économique dans

différentes régions. Nous sommes un acteur important dans le domaine de la sécurité, avec 17 missions et opérations déployées en Europe et dans divers autres endroits, principalement mais pas uniquement en Afrique. En collaboration avec nos États membres, nous sommes un acteur diplomatique et politique important, en particulier dans le domaine de la médiation. Nous voudrions que tout cela soit mis au service de nos principes et valeurs communs, sachant que les éléments clefs de la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne sont et resteront le dialogue, la diplomatie et le multilatéralisme. C'est là l'approche européenne. C'est aussi l'approche de l'ONU. Et nous attendons avec intérêt de renforcer notre coopération plus encore dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans le monde.

(*l'oratrice reprend en français*)

Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour cet échange, qui était très utile et très constructif.

La séance est levée à 12 h 50.